

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE AMAZON, DE BUREAUX ET D'UN PARKING EN STRUCTURE (DECK), COMMUNE DE SAINT-GEORGES-LES-BAINS (07)

Evaluation des incidences Natura 2000

PINEDA GROUP

Document du 29/04/2026



ÉTUDE

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.*Erreur ! Source du renvoi introuvable.*

REALISE
POUR



MAITRE D'OEUVRE :

Pineda Consultants Group SL
Av. Riera De Cassoles 43-45
2^{ème} étage, Porte 3
08012 Barcelone
Espagne

INTERLOCUTEUR :

Valentine Allouard, Architect – Project Manager
67 Bd du Général Leclerc,
92110 Clichy,
France
valentine.allouard@pinedagroup.com



NATURA SCOP

Siège : 30, avenue de Zelzate, 07 200 AUBENAS
N° SIRET : 507 384 584 00045
Code NAF : 8130Z
RCS Aubenas
TVA intracommunautaire : FR 82507384584

REALISE PAR



MB ECOLOGIE - Cabinet membre de la CAE NATURA SCOP

Manon BATISTA - Consultante Biodiversité et experte écologue
chiroptérologue
15B Lotissement Fanfinette, 84600 Valréas
Tél : 06.72.82.20.78
Email : mbatista@mb-ecologie.fr

TABLE DES MATIERES

I.	PRESENTATION GENERALE	4
I.1.	CADRE REGLEMENTAIRE	4
I.2.	PRESENTATION DU DEMANDEUR	4
I.3.	PRESENTATION DU PROJET	5
II.	ÉTAT INITIAL DU SITE D'ETUDE.....	8
II.1.	PRESENTATION DU SITE D'ETUDE	8
II.2.	SITUATION DU SITE VIS A VIS DES PERIMETRES NATURA 2000	9
II.3.	ZONE D'INFLUENCE DU PROJET VIS-A-VIS DE NATURA 2000	10
II.4.	DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000 CONCERNES PAR LA ZONE D'INFLUENCE	12
II.5.	CARACTERISATION DE LA PRESENCE D'HABITATS ET D'ESPECES NATURA 2000 SUR LE SITE D'ETUDE	25
III.	ANALYSE DES INCIDENCES NATURA 2000.....	31
III.1.	ANALYSE DU RISQUE D'INCIDENCE DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000.....	31
III.2.	ANALYSE DES INCIDENCES BRUTES DU PROJET SUR LES OBJECTIFS DE CONSERVATION DES SITES NATURA 2000	39
III.3.	MESURES ENVIRONNEMENTALES.....	42
III.4.	EVALUATION DES INCIDENCES RESIDUELLES SUR LES OBJECTIFS DE CONSERVATION NATURA 2000	56
III.5.	CONCLUSION MOTIVEE DE L'ABSENCE D'INCIDENCE SUR LES SITES NATURA 2000	59
IV.	ANNEXE 1 : NOTE D'ANALYSE DU RISQUE REGLEMENTAIRE DU PROJET AU TITRE DES ESPECES PROTEGEES.....	60
IV.1.	OBJET DE LA PRESENTE NOTE	60
IV.2.	RAPPEL REGLEMENTAIRE VISANT LES ESPECES PROTEGEES ET LEURS HABITATS	60
IV.3.	CONSTAT REALISE LORS DE LA VISITE DE TERRAIN	61
IV.4.	RECOMMANDATIONS A L'ATTENTION DU MAITRE D'OUVRAGE	65
IV.5.	REFERENCES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES.....	65

I. PRESENTATION GENERALE

I.1. Cadre réglementaire

Pineda group porte le projet de construction d'une plateforme logistique Amazon, de bureaux de 6000 m² et d'un parking en structure (Deck) de 20 000 m² sur la commune de Saint-Georges-Les Bains dans le département de l'Ardèche (07). Situé à proximité immédiate du canal du Rhône (en rive droite), ce projet est soumis à la nomenclature IOTA, rubrique 2.1.5.0 relative au rejet des eaux pluviales et fait l'objet d'un dossier loi sur l'eau.

Dans ce cadre, une évaluation des incidences Natura 2000 est requise au titre de l'article L. 414-4 du Code de l'Environnement et ses modalités sont précisées aux articles R. 414-19 à R. 414-26 du même code.

I.2. Présentation du demandeur

La société **Pineda Consultants Group, S.L.**, opérant sous la dénomination commerciale **Pineda Group**, est une société de droit espagnol dont le siège social est établi à l'adresse suivante :

Avinguda de la Riera de Cassoles
43 Pl 2, Sarrià-Sant Gervasi
2^{ème} étage, Porte
08012 Barcelone, Espagne

Pineda Group est une société familiale spécialisée dans les services d'architecture, d'ingénierie et de gestion de projets de construction. Elle intervient à l'échelle européenne et dispose d'un réseau de plus de 180 professionnels qualifiés couvrant de multiples spécialités : architecture, ingénierie civile, structurelle, mécanique et industrielle.

Fort d'une expérience de plus de 200 projets menés dans 6 pays, Pineda Group accompagne des clients industriels et logistiques de premier plan à l'international. La société est certifiée **ISO 9001** (management de la qualité), **ISO 14001** (management environnemental) et **ISO 45001** (santé et sécurité au travail), et est référencée **EcoVadis** pour sa démarche RSE.

Dans le cadre du présent dossier, Pineda Group agit en qualité de **maître d'œuvre pour le compte d'Amazon France Transport** (Maître d'ouvrage).

- Des circulations et parkings Véhicules Légers (VL) ;
- Des cheminements piétons ;
- Une zone de protection contre l'incendie (PCI) et d'accès au bassin d'infiltration.
- La création d'espaces extérieurs perméables totalisant une surface de 4 714 m², incluant le bassin d'infiltration et les espaces verts.

Un recul de 7 m est prévu vis-à-vis des limites séparatives de la parcelle.

Les surfaces imperméabilisées prévues s'élèvent à 84,8 % des emprises du projet.

	SURFACE(m ²)	RATIO	OBSERVATIONS
TERRAIN	31,099,71	100,0%	
BATIMENT A - Emprise au sol	5,733,00	18,4%	Warehouse
BATIMENT B - Emprise au sol	944,66	3,0%	Offices
BATIMENT C - Emprise au sol	942,34	3,0%	Auvent
BATIMENT D - Emprise au sol	7047,13	22,7%	PK Deck
BATIMENT E - Emprise au sol	23,56	0,1%	Abri fumeurs
BATIMENT F - Emprise au sol	7,80	0,0%	Abri vélos
BATIMENT G - Emprise au sol	23,56	0,1%	Abri fumeurs
BATIMENT H - Emprise au sol	202,08	0,6%	Incendie
BATIMENT I - Emprise au sol	84,32	0,3%	Auvent Compacteurs
TOTAL BATI	15,008,45	48,3%	= Coeff. Emprise au sol Intègre Ratio de Surfaces Imperméabilisées
Voirie PL/ Cours PL	4,236,45	13,6%	Voirie Lourde
Voiries d'accès entrée & sortie VANS	2387,31	7,7%	Voirie Légère
Attente et chargement VANS	445,04	1,4%	Voirie Légère
Circulation Parking VL	1735,10	5,6%	Voirie Légère
Parking VL	1590,40	5,1%	Evergreen
Cheminements Piétons	621,57	2,0%	Béton Désactivé
Zone PQ + Bassin infiltration	361,29	1,2%	Béton
TOTAL ESPACES EXTERIEURS IMPERMEABLES	11,377,16	36,6%	Intègre Ratio de Surfaces Imperméabilisées
Bassin d'infiltration	423,94	1,4%	
Espaces Verts	4290,16	13,8%	
TOTAL ESPACES VERTS	4,714,10	15,2%	Intègre Ratio de Surfaces Non Imperméabilisées
RATIO DE SURFACES NON IMPERMEABILISEES	4,714,10	15,2%	
RATIO DE SURFACES IMPERMEABILISEES	26,385,61	84,8%	

FIGURE 2 : AMENAGEMENTS PREVUS, SURFACE AU SOL ET RATIO DE SURFACES IMPERMEABILISEES/NON IMPERMEABILISEES

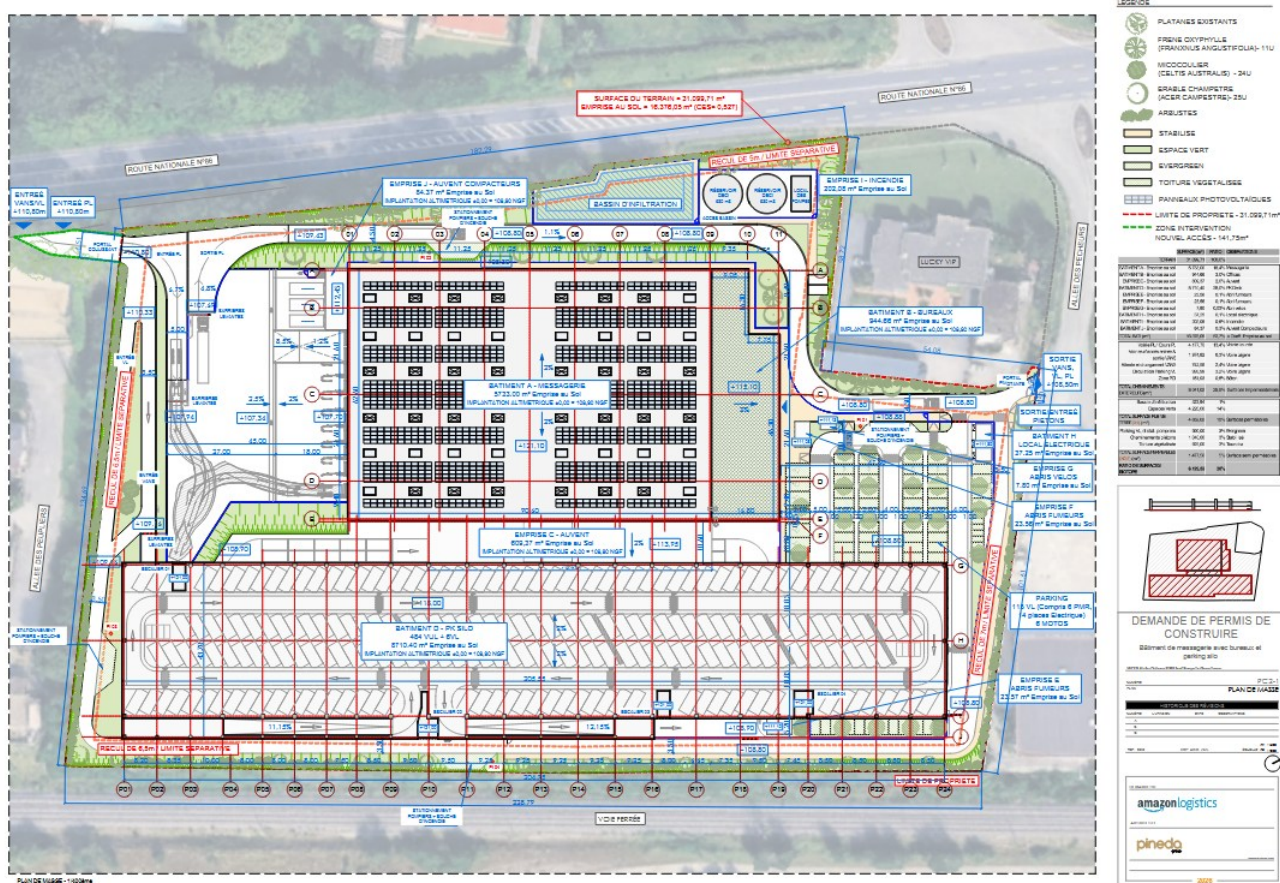


FIGURE 3 : PLAN MASSE DU PROJET

II. ÉTAT INITIAL DU SITE D'ETUDE

II.1. Présentation du site d'étude

Le site d'étude visé par le projet correspond à la parcelle cadastrale n° 0325 de la section ZH, d'une surface de 3,10 hectares au sein de la Z.A. « Les Ramières ».

Il se situe au cœur d'un tissu urbain dense de nature industrielle délimité par le Turzon au nord. Ce tissu urbain s'étend le long de la rive droite du canal du Rhône et se prolonge au sud par un quartier d'habitation de type lotissement, jusqu'au rond-point séparant la route D86 e (Route des Ramières en direction de Beauchastel) de la route D86 (route nationale longeant le canal jusqu'à la centrale électrique de Beauchastel au sud).

Le site d'étude est délimité à l'est par une voie ferrée, puis par le canal du Rhône et ses berges situées à 50 m de la limite de parcelle. À l'ouest, le site d'étude est délimité par la route départementale D86 et le quartier d'habitation situé en contrebas du Château et de la colline La Béraude.

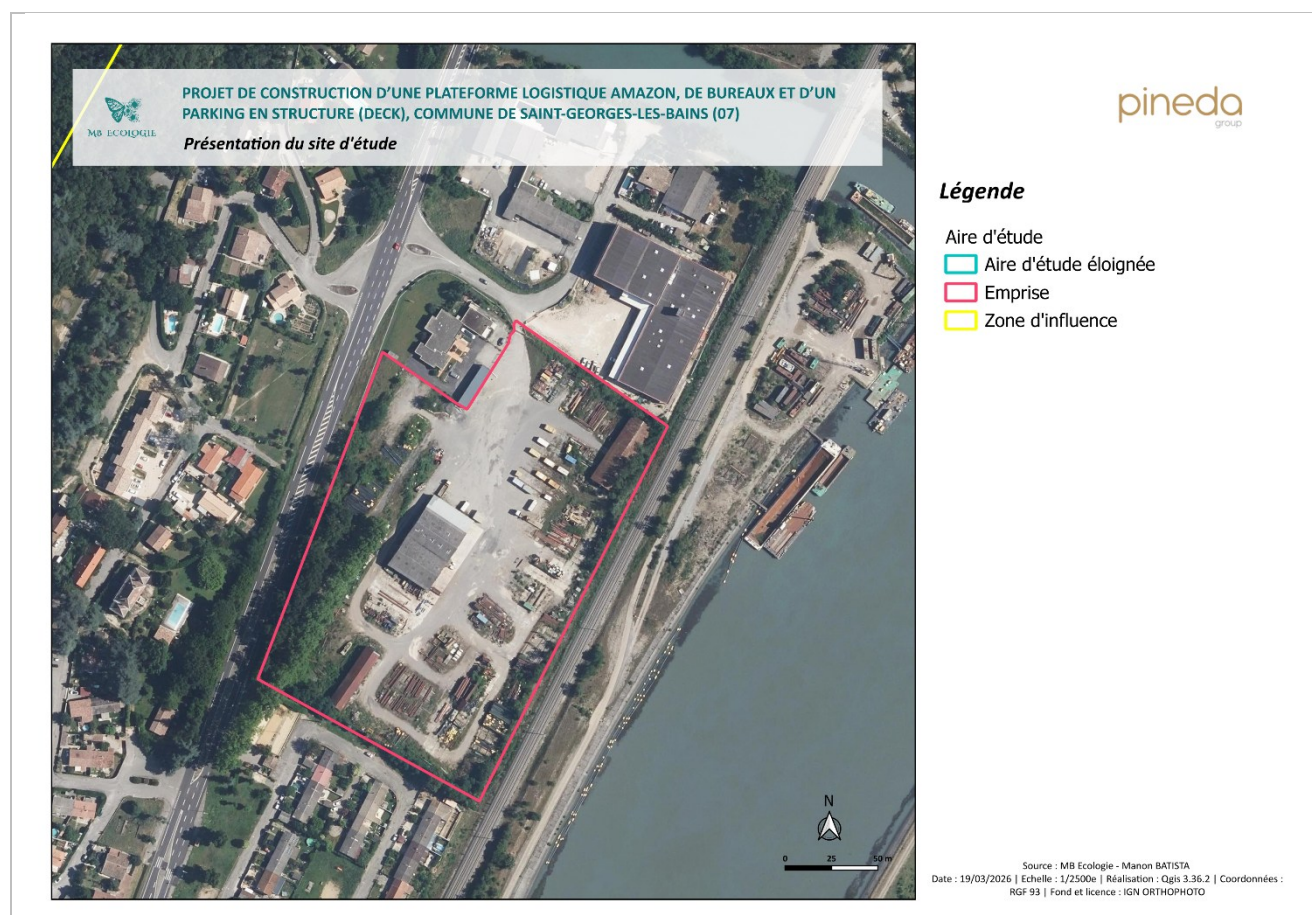


FIGURE 4 : PRESENTATION DU SITE D'ETUDE AU SEIN DE SON CONTEXTE LOCAL

II.2. Situation du site vis à vis des périmètres Natura 2000

En dépit d'un tissu urbain dense qui s'étire le long des berges du Rhône, la topographie ardéchoise se distingue rapidement par un relief accidenté dans son arrière-pays. Ces paysages de hautes collines et de plateaux, nées de la géologie volcanique du Massif central, contrastent avec la vallée. Ces espaces faiblement anthropisés, marqués par un gradient d'influences méditerranéenne et montagnarde, abritent une biodiversité particulièrement riche et remarquable. Dans la vallée, l'entité alluviale formée par le Rhône, ses berges, ses ripisylves et ses îles offrent une richesse d'habitats naturels menacés par l'activité humaine, abritant de nombreuses espèces patrimoniales et constitue un corridor majeur de la trame verte et bleue suivant l'axe nord/sud.

Dans ce contexte, le territoire est concerné par de nombreux périmètres Natura 2000. Dans un rayon de 5 kilomètres autour du site d'étude, cinq sites Natura 2000 sont présents : 4 Zones Spéciales de Conservation concernées par la Directive européenne Habitat-Faune-Flore et 1 Zone de Protection Spéciale concernée par la Directive européenne Oiseaux.

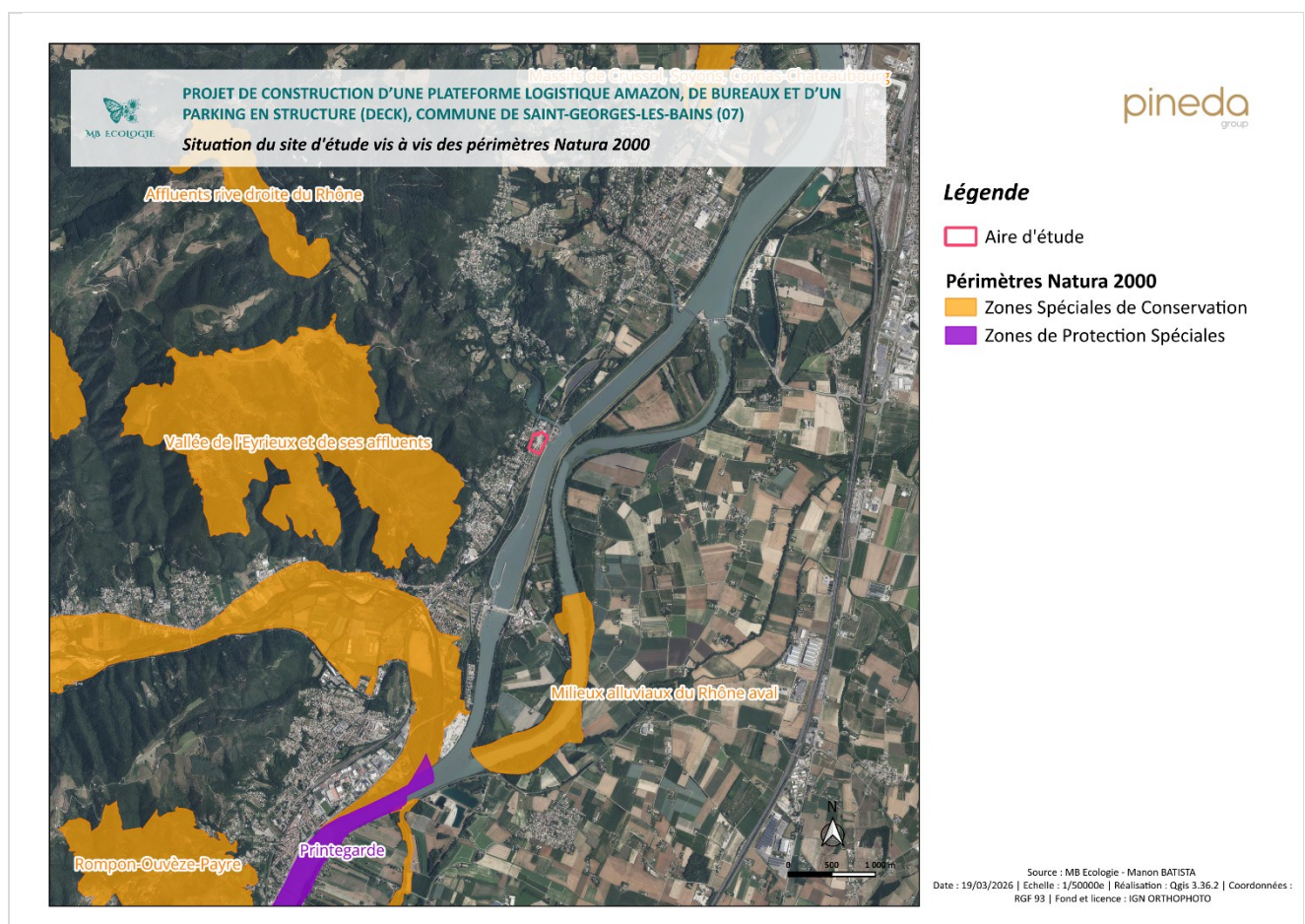


FIGURE 5 : SITUATION DU SITE D'ETUDE VIS-A-VIS DES PERIMETRES NATURA 2000

II.3. Zone d'influence du projet vis-à-vis de Natura 2000

Bien que l'emprise au sol soit limitée à une parcelle de 3,1 hectares, le rayonnement du projet varie selon la nature de l'activité et ses incidences environnementales (nuisances sonores, pollutions diffuses, prélèvements hydriques, rejets, poussières, éclairage ou gestion des déchets).

Implanté à seulement 50 mètres du canal du Rhône et à 150 mètres de la confluence du Turzon, le site est en prise directe avec le bassin versant.

Malgré une artificialisation initiale marquée, le projet est susceptible d'engendrer des effets directs ou indirects sur ces deux cours d'eau, tant en amont (pression sur la ressource) qu'en aval (rejets, pollutions...). Par ailleurs, il accentue la densification urbaine en rive droite du Rhône, dans un secteur où les ripisylves sont déjà fragilisées, voire absentes. Cette pression supplémentaire impacte indirectement la circulation des espèces d'intérêt communautaire au sein de ce corridor écologique majeur.

Toutefois, l'influence de ce projet de petite envergure demeure géographiquement restreinte. À ce titre, la zone d'influence retenue englobe le Rhône et son canal (2 km en amont, 5 km en aval) ainsi que la vallée du Turzon (3,5 km en amont). Les périmètres Natura 2000 retenus dans l'évaluation des incidences sont ceux qui se trouvent connectés au réseau hydrographique et rattachés à la zone d'influence.

TABLEAU 1 : JUSTIFICATION DE LA ZONE D'INFLUENCE VIS-A-VIS DES PERIMETRES NATURA 2000				
TYPE DE SITE	LIBELLE DU SITE	DISTANCE A L'AIRE D'ETUDE	INFLUENCE PROBABLE DU PROJET SUR LE SITE	ARGUMENTAIRE
ZSC	FR8201658 - Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents	850 m au sud-ouest	Oui	Connexion directe au bassin versant, interface avec le canal du Rhône, localisation en amont de l'embouchure de l'Eyrieux
	FR8201677 - Milieux alluviaux du Rhône aval	1 800 m au sud-est	Oui	Connexion directe au bassin versant, interface avec le canal du Rhône, localisation en amont de la ZSC
	FR8201663 - Affluents rive droite du Rhône	3 080 m au nord-ouest	Oui	Connexion directe au bassin versant, interface avec le canal du Rhône et l'embouchure du Turzon
	FR8201662 - Massif de Crussol, Soyons, Cornas, Châteaubourg	3 950 m au nord-est	Non	Site n'ayant aucune connexion fonctionnelle directe avec le Massif de Crussol en raison de l'urbanisation importante des berges droites du Rhône, et non connecté au réseau hydrographique -> Non retenu pour l'évaluation d'incidence
ZPS	FR8212010 - Printegarde	3 900 m au sud	Oui	Connexion directe au bassin versant, interface avec le canal du Rhône, site situé en amont de la ZPS

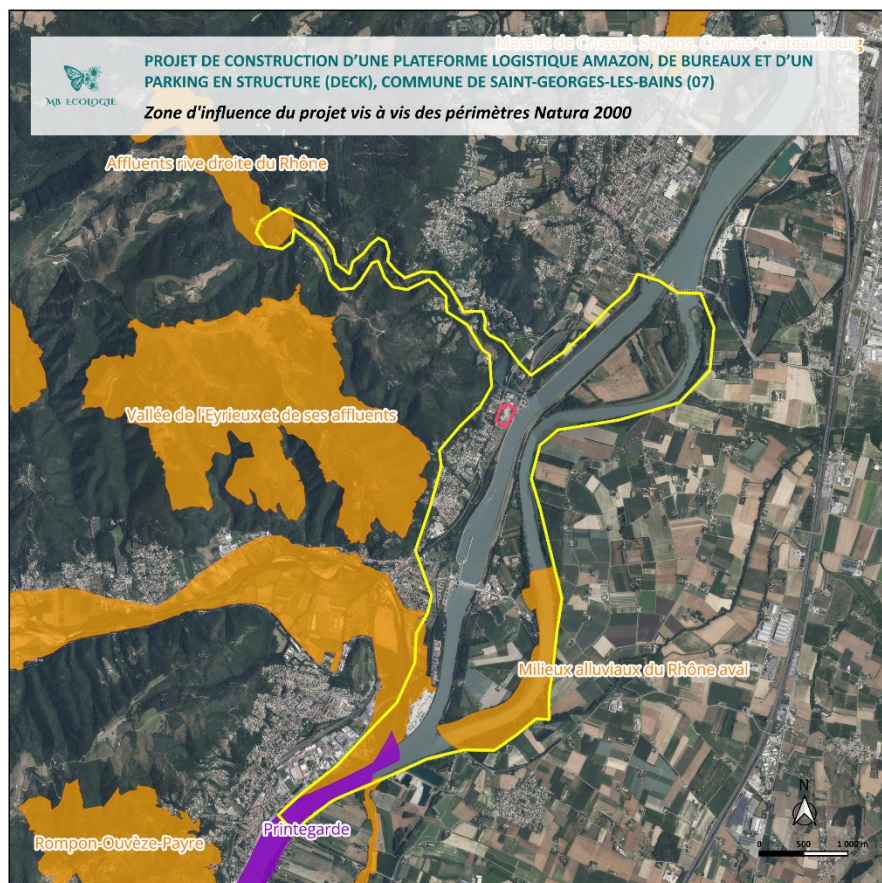


FIGURE 6 : ZONE D'INFLUENCE DU PROJET VIS-A-VIS DES PERIMETRES NATURA 2000

II.4. Description des sites Natura 2000 concernés par la zone d'influence

II.4.1. FR8201658 - Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents

Description générale

La ZSC « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents » couvre une superficie de 20305 ha. À cheval sur deux départements (l'Ardèche et la Drôme), elle se répartie sur 32 communes. Le gestionnaire de cette ZSC est le Syndicat Mixte Eyrieux Clair. Elle se trouve au sud-ouest de l'aire d'étude, à 850 m de distance (limite nord-est).

« Le bassin versant de l'Eyrieux est entouré par le sillon rhodanien à l'est, les bordures du Massif central au sud-est et les monts du Vivarais à l'ouest. Le site est un secteur de transition climatique, qui fait l'originalité et la diversité des habitats naturels du bassin versant. Les nombreux corridors terrestres et aquatiques font de la ZSC un véritable relais en Ardèche. Le long de la rivière, le dépôt de sable a rendu possible le boisement en forêt de bois blanc et les gorges exposent leurs falaises riches en espèces de reptiles.

La vallée de l'Eyrieux et ses contreforts affichent une dominance des végétations liées aux sols siliceux mais également de manière plus ponctuelle aux substrats basaltiques. L'étagement des végétations est particulièrement marqué, allant des basses plaines de la vallée du Rhône (mésos- et supra-méditerranéen) jusqu'aux plateaux ardéchois (montagnard inférieur). De même on constatera une forte variation des agencements écologiques : peuplements aquatiques, rivulaires, rocheux. Il en découle une forte diversité de formations végétales.

Le site est remarquable par sa diversité faunistique. De nombreux gîtes favorables aux chauves-souris (vieux arbres et bâtis) accueillent des colonies de Petit Rhinolophe, Murins de grande taille et de Pipistrelles. L'ensemble des cours d'eau permanents du site sont favorables à la Loutre d'Europe, au Castor mais également à de nombreux invertébrés (Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Ecrevisse à pattes blanches), poissons (Barbeau méridional, Blageon, Toxostome, Bouvière), amphibiens (Sonneur à ventre jaune, Grenouille rousse, Grenouille agile, Alyte accoucheur) et reptiles (Couleuvre vipérine). » (Source : Patrinat.fr)

Menaces

Les menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site présentées dans la fiche FSD de la ZSC sont les suivantes :

- Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage ;
- Pollution des eaux de surfaces ;
- Modification des pratiques culturelles ;

- Elimination des haies et bosquets ou des broussailles ;
- Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés ;
- Véhicules motorisés ;
- Alpinisme, escalade, spéléologie ;
- Autres intrusions et perturbations humaines ;
- Mise en culture ;
- Comblement et assèchement ;
- Captages des eaux de surface.

Objectifs de gestion

Les objectifs de gestion du la ZSC sont présentées dans le Document Unique de Gestion (DOCUGE) 2016-2021, document commun de gestion avec l'ENS « Serres Boutiérots, vallées de la Gluère de l'Orsanne et de l'Auzène ». Ces mesures de gestion sont les suivantes :

- Conserver et restaurer la dynamique naturelle, l'espace de bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité et quantité des eaux des cours d'eau, des habitats naturels et des habitats d'espèces associés ;
- Maintenir en bon état de conservation et/ou restaurer les pelouses, les prairies, les landes et les mosaïques d'habitats par des pratiques agricoles appropriées aux habitats naturels et habitats d'espèces associés ;
- Maintenir en bon état de conservation les habitats forestiers, les habitats naturels et les habitats d'espèces associés ;
- Maintenir en bon état et/ou restaurer les milieux et zones humides, tourbières, prairies humides, mégaphorbiaies, etc.), les habitats naturels et les habitats d'espèces associés ;
- Réduire les effets des espèces exotiques envahissantes sur les habitats naturels et les espèces patrimoniales ;
- Mettre en œuvre des mesures de protection et de gestion des espèces de la Directive et des espèces remarquables ;
- Améliorer la connaissance locale des espèces et des habitats relevant de la Directive Habitats et des espèces remarquables ;
- Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques ;
- Suivre les espèces et les habitats de la Directive Habitats et les espèces remarquables présentes ainsi que leur état de conservation ;
- Sensibiliser et informer ;
- Gérer la fréquentation ;
- Communiquer/porter à connaissance ;
- Coordonner, animer et suivre les actions du DOCUGE en concertation avec les acteurs du territoire ;
- Veiller au bon état de conservation du patrimoine géologique remarquable ;

- Maîtriser le foncier pour mieux conserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel.

Habitats d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive Européenne Habitat-Faune-Flore)

La ZSC classe 22 habitats naturels d'intérêt communautaire, représentant 47 % de la surface du site.

TABLEAU 2 : HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRES DE LA ZSC « FR8201658 - VALLEE DE L'EYRIEUX ET DE SES AFFLUENTS »		
CODE EUR 27	LIBELLE	CONSERVATION
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	Inconnu
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	Moyenne / réduite
3280	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba	Moyenne / réduite
4030	Landes sèches européennes	Bonne
5110	Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	Bonne
5120	Formations montagnardes à Cytisus purgans	Bonne
6120	Pelouses calcaires de sables xériques	Moyenne / réduite
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	Bonne
6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	Inconnu
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	Moyenne / réduite
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	Moyenne / réduite
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	Bonne
6520	Prairies de fauche de montagne	Moyenne / réduite
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Excellente
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	Bonne
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	Inconnu
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	Moyenne / réduite
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	Bonne
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	Bonne
92A0	Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	Moyenne / réduite
9260	Forêts de Castanea sativa	Bonne
9340	Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	Inconnu

Espèces d'intérêt communautaires (Annexe II de la Directive Européenne Habitat-Faune-Flore)

Au total, 23 espèces d'intérêt communautaire sont inscrite à la ZSC : 8 espèces d'insectes, 4 espèces de poissons, 1 espèce d'amphibien, 10 espèces de mammifères.

TABLEAU 3 : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA ZSC « FR8201658 - VALLEE DE L'EYRIEUX ET DE SES AFFLUENTS »		
GROUPES TAXONOMIQUES	ESPECES	CONSERVATION
Insectes	<i>Macromia splendens</i>	Moyenne / réduite
	<i>Oxygastra curtisii</i>	Bonne
	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Inconnu
	<i>Euphydrias aurinia</i>	Inconnu
	<i>Eriogaster catax</i>	Moyenne / réduite
	<i>Lucanus cervus</i>	Bonne
	<i>Cerambyx cerdo</i>	Moyenne / réduite
	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Inconnu
Poissons	<i>Barbus meridionalis</i>	Bonne
	<i>Rhodeus amarus</i>	Moyenne / réduite
	<i>Telestes souffia</i>	Bonne
	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Moyenne / réduite
Amphibiens	<i>Bombina variegata</i>	Bonne
Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Bonne
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Moyenne / réduite
	<i>Myotis blythii</i>	Moyenne / réduite
	<i>Barbastella barbastellus</i>	Bonne
	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Moyenne / réduite
	<i>Myotis emarginatus</i>	Bonne
	<i>Myotis bechsteinii</i>	Moyenne / réduite
	<i>Myotis myotis</i>	Moyenne / réduite
	<i>Castor fiber</i>	Moyenne / réduite
	<i>Lutra lutra</i>	Moyenne / réduite

II.4.2. FR8201677 - Milieux alluviaux du Rhône aval

Description générale

La ZSC « Milieux alluviaux du Rhône aval » couvre une superficie de 2106,5 ha. À cheval sur deux départements (l'Ardèche et la Drôme), elle se répartie sur 23 communes. Le gestionnaire de la ZSC est la commune du Pouzin. Elle se trouve au sud-est de l'aire d'étude, à 1 800 m de distance (limite nord).

« Le site Natura 2000 du Rhône aval correspond à un chapelet de sites le long de la vallée du Rhône entre St-Vallier et Donzère. Malgré les aménagements successifs du fleuve, la vallée du Rhône possède encore de nombreux milieux aquatiques ou humides. Le fleuve constitue l'axe de vie de la vallée, permettant de nombreux échanges et transfert de population. Les bras secondaires appelés « îlons »,

vestiges de la phase de tressage, constituent un élément fondamental de la vallée : refuges, lieu de reproduction et sources d'alimentation pour de nombreuses espèces. Le site Natura 2000 compte de vastes surfaces d'autres milieux humides, qui peuvent souvent abriter des espèces animales citées en annexe II de la directive (castor, poissons, odonates).

Le site Natura 2000 présente notamment les derniers massifs de forêt alluviale non protégée de la vallée du Rhône. La forêt alluviale se définit par sa relation avec le fleuve : sol constitué de limons, sables ou graviers, influence des inondations, alimentation en eau par la nappe phréatique. Les arbres les plus abondants ou les plus typiques sont les peupliers, saules et frênes. Véritables réservoirs de biodiversité, ces formations boisées à l'interface entre terre et eau assurent une multitude de fonctions écologiques, utiles à l'équilibre des milieux et à l'Homme. Le site Natura 2000 compte les dernières prairies en zone alluviales de la vallée du Rhône, témoins d'une activité intense des cours d'eau avant les aménagements (zones pionnières après érosion), mais également des pratiques agro-pastorales en vigueur jusque dans les années 1960. A l'heure actuelle, la réduction de la dynamique des cours d'eau, conjuguée à l'arrêt de l'entretien traditionnel (pâturage, fauche), conduisent à la disparition des prairies par évolution spontanée vers des stades boisés ou par conversion en terres labourées. » (Source : Patrinat.fr)

Menaces

Les menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site présentées dans la fiche FSD de la ZSC sont les suivantes :

- Extraction de sable et graviers ;
- Modifications du fonctionnement hydrographique ;
- Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)
- Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones) ;
- Lignes électriques et téléphoniques ;
- Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques ;
- Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres) ;
- Endigages, remblais, plages artificielles.

Objectifs de gestion

Le DOCOB, en date de juin 2008, décline les différents objectifs de gestion de la ZSC :

- Assurer l'animation, la coordination et l'information pour la mise en œuvre du document d'objectifs ;
- Promouvoir une valorisation touristique et pédagogique du site ;
- Promouvoir des techniques de gestion forestière respectueuses des caractéristiques des forêts alluviales ;

- Mettre en place une gestion des forêts alluviales basée sur la conservation, la restauration d'habitats ou une sylviculture intégrant le maintien de la biodiversité ;
- Favoriser une gestion conservatoire et la restauration des forêts alluviales du domaine public ou propriété de collectivités ;
- Assurer la restauration et la gestion extensive des habitats de prairies ;
- Maintenir et/ ou restaurer les habitats aquatiques dans un état de conservation favorable ;
- Maintenir ou rétablir les connexions longitudinales et latérales de l'hydrosystème ;
- Restaurer le caractère humide des plaines alluviales ;
- Retrouver un fleuve vif et courant afin de restaurer une faune aquatique typique du fleuve et limiter l'expression de l'eutrophisation ;
- Assurer une veille du fonctionnement de l'hydrosystème ;
- Favoriser la prise en compte de Natura 2000 dans les politiques publiques ;
- Assurer le suivi à long terme de l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces.

Habitats d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive Européenne Habitat-Faune-Flore)

La ZSC classe 9 habitats naturels d'intérêt communautaire dans son périmètre.

TABLEAU 4 : HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRES DE LA ZSC « FR8201677 - MILIEUX ALLUVIAUX DU RHONE AVAL »		
CODE EUR 27	LIBELLE	CONSERVATION
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	Bonne
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	Bonne
3250	Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	Moyenne / réduite
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	Bonne
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidenton p.p.</i>	Bonne
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	Bonne
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	Bonne
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>)	Bonne
92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	Bonne

Espèces d'intérêt communautaires (Annexe II de la Directive Européenne Habitat-Faune-Flore)

Au total, 24 espèces d'intérêt communautaire sont inscrites à la ZSC : 5 espèces d'insectes, 9 espèces de poissons, 10 espèces de mammifères.

TABLEAU 5 : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA ZSC « FR8201677 - MILIEUX ALLUVIAUX DU RHONE AVAL »		
GROUPES TAXONOMIQUES	ESPECES	CONSERVATION
Insectes	<i>Oxygastra curtisii</i>	Moyenne / réduite
	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Moyenne / réduite
	<i>Gomphus graslinii</i>	Moyenne / réduite
	<i>Lucanus cervus</i>	Bonne
	<i>Cerambyx cerdo</i>	Bonne
Poissons	<i>Petromyzon marinus</i>	Moyenne / réduite
	<i>Lampetra planeri</i>	
	<i>Alosa fallax</i>	Moyenne / réduite
	<i>Barbus meridionalis</i>	Moyenne / réduite
	<i>Zingel asper</i>	Moyenne / réduite
	<i>Cottus gobio</i>	Moyenne / réduite
	<i>Rhodeus amarus</i>	Moyenne / réduite
	<i>Telestes souffia</i>	Moyenne / réduite
	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Moyenne / réduite
Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Moyenne / réduite
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Moyenne / réduite
	<i>Myotis blythii</i>	Moyenne / réduite
	<i>Barbastella barbastellus</i>	Moyenne / réduite
	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Moyenne / réduite
	<i>Myotis capaccinii</i>	Moyenne / réduite
	<i>Myotis emarginatus</i>	Moyenne / réduite
	<i>Myotis myotis</i>	Moyenne / réduite
	<i>Castor fiber</i>	Bonne
	<i>Lutra lutra</i>	

II.4.3. FR8201663 - Affluents rive droite du Rhône

Description générale

La ZSC « Affluents rive droite du Rhône » couvre une superficie de 4210,1 ha. Elle se situe à cheval sur les départements de l'Ardèche et de la Loire et se répartie sur 38 communes. Les gestionnaire de ce site sont la DDT Ardèche et le PNR du Pilat. Elle se trouve au nord-ouest de l'aire d'étude, à 3 080 m de distance pour son extrême limite sud (Vallon du Turzon).

« Situé en région Auvergne-Rhône-Alpes, le site Natura 2000 est constitué de 16 vallons perpendiculaires à la vallée du Rhône et formant des entités indépendantes les unes des autres. Ces

vallons, bien visibles de la vallée fluviale, apparaissent comme les échelons d'un gradient climatique méridional, chaque côtère de vallon formant la "limite nord" d'espèces végétales méditerranéennes.

La plupart des vallons encaissés sont restés en partie vierges d'activité humaine, surtout les flancs de vallons. Les quelques secteurs de pente, autrefois mis en valeur par l'homme, ont été abandonnés et sont recolonisés par les landes et les pelouses.

Les vallons sont essentiellement forestiers avec chênaie verte, chênaie verte et blanche, et chênaie-charmaie riches en espèces méditerranéennes. De nombreuses espèces de reptiles et de rapaces affectionnent ces vallons. L'Alysson du Rhône, espèce endémique de la moyenne vallée du Rhône est connue de seulement deux localités (îlot granitique de Tain en Drôme et Roche Vautour sur Andance).

Depuis la forte reprise des activités viticoles sur les contreforts rhodaniens, ces vallons constituent l'un des derniers refuges pour certaines espèces faunistiques et floristiques. » (Source : Patrinat.fr).

Menaces

Les menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site présentées dans la fiche FSD de la ZSC sont les suivantes :

- Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole) ;
- Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage ;
- Cultures pérennes de produits forestiers non ligneux (y compris oliviers, vergers, vignes) ;
- Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones) ;
- Extraction de sable et graviers ;
- Véhicules motorisés ;
- Captages des eaux de surface.

Objectifs de gestion

Le DOCOB 2015-2021 décline les différents objectifs de gestion de la ZSC :

- Conservation des habitats et des espèces liés à la qualité des eaux de surface, par la restauration de la qualité des eaux de surfaces et l'amélioration et la restauration des habitats et des espèces liés aux eaux de surface ;
- Conservation des milieux ouverts et des espèces associées, par le maintien ou la restauration de la qualité des habitats ouverts et des espèces associées notamment par une agriculture extensive ;
- Conservation des habitats forestiers et des espèces associées, par la préservation ou la restauration des habitats forestiers et des espèces associées par la mise en œuvre d'une gestion durable, et par la restauration des anciens vergers de Châtaigniers,
- Mise en œuvre et encadrement du document d'objectifs, par l'animation du site ;
- Gestion de la fréquentation du site, par l'animation du site ;

- Amélioration des connaissances par des études et des programmes de recherche.

Habitats d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive Européenne Habitat-Faune-Flore)

La ZSC classe 13 habitats d'intérêt communautaire dans son périmètre.

TABLEAU 6 : HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRES DE LA ZSC « FR8201663 - AFFLUENTS RIVE DROITE DU RHONE »		
CODE EUR 27	LIBELLE	CONSERVATION
4030	Landes sèches européennes	Bonne
5210	Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	Excellente
6510	<i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>	Moyenne / réduite
8220	<i>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</i>	Bonne
8230	<i>Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	
8310	<i>Grottes non exploitées par le tourisme</i>	Bonne
91E0	<i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	Moyenne / réduite
9120	<i>Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)</i>	Bonne
9160	<i>Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli</i>	Moyenne / réduite
9180	<i>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion</i>	Bonne
9260	<i>Forêts de Castanea sativa</i>	
9340	<i>Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia</i>	Bonne

Espèces d'intérêt communautaires (Annexe II de la Directive Européenne Habitat-Faune-Flore)

Au total, 14 espèces d'intérêt communautaire sont inscrites à la ZSC : 5 espèces d'insectes, 3 espèces de poissons, 1 espèce d'amphibiens, 5 espèces de mammifères.

TABLEAU 7 : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA ZSC « FR8201663 - AFFLUENTS RIVE DROITE DU RHONE »		
GROUPES TAXONOMIQUES	ESPECES	CONSERVATION
Insectes	<i>Lucanus cervus</i>	Bonne
	<i>Rosalia alpina</i>	Inconnu
	<i>Cerambyx cerdo</i>	Bonne
	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Moyenne / réduite
	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Moyenne / réduite
Poissons	<i>Barbus meridionalis</i>	Moyenne / réduite
	<i>Telestes souffia</i>	Moyenne / réduite
	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Moyenne / réduite
Amphibiens	<i>Bombina variegata</i>	Bonne
Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Moyenne / réduite
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Moyenne / réduite
	<i>Barbastella barbastellus</i>	Bonne
	<i>Castor fiber</i>	Moyenne / réduite
	<i>Lutra lutra</i>	Moyenne / réduite

II.4.4. FR8212010 – Printegarde

Description générale

La ZPS « Printegarde » couvre une superficie de 677 ha. Elle se situe à cheval sur les départements de l'Ardèche et de la Drôme et se répartie sur 6 communes. Le gestionnaire de ce site est la commune du Pouzin. Elle se trouve au sud de l'aire d'étude, à 3 900 m de distance (limite nord).

« Entre Valence et Montélimar se situe la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) de Printegarde, créée dans le but d'offrir aux oiseaux d'eau migrateurs et hivernants une escale exempte de perturbation, hormis le fonctionnement de l'aménagement hydro-électrique de Baix-Logis Neuf (géré par la Compagnie Nationale du Rhône). La Zone de Protection Spéciale de Printegarde se superpose à cette Réserve de Chasse et de Faune Sauvage.

Deux entités peuvent être distinguées : le Rhône et la Drôme aval. La juxtaposition de plusieurs habitats, roselières fluviales à phragmite, herbiers à potamots, ripisylve, marais, surfaces d'eau libre, contre-canaux rendent la réserve attractive pour de nombreuses espèces, qu'il s'agisse d'oiseaux, de libellules, de mammifères, de poissons.

La réserve de chasse et de faune sauvage de Printegarde est un site remarquable pour la conservation des oiseaux sauvages, qu'il s'agisse d'espèces reproductrices, hivernantes ou en migration. Sa valeur

est liée à la diversité de ses habitats qu'il faut à tout prix conserver ou restaurer. Des moyens doivent être mis en oeuvre dans le cadre de l'application du plan de gestion de cette réserve. » (Source : Patrinat.fr)

Menaces

Les menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site présentées dans la fiche FSD de la ZSC sont les suivantes :

- Autres activités d'urbanisation, industrielles ou similaires ;
- Extraction de sable et graviers ;
- Pêche professionnelle active (arts trainants) ;
- Sports nautiques ;
- Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés.

Objectifs de gestion

Le DOCOB 2004-2009 décline les objectifs de gestion de la ZPS :

- Gestion de la forêt alluviale par le maintien de la surface boisée, la conservation des arbres morts et dépérissants et la régénération de la saulaie blanche;
- Gestion des contres-canaux / Herbier/ Digue par l'étude et la limitation de l'impact du pâturage, l'entretien de la végétation et la surveillance et le contrôle de la Jussie ;
- Gestion des bancs de graviers par l'échelonnement des interventions de charriage ;
- Gestion et restauration des roselières par l'élimination des ligneux, décapage, curage de chenaux et création de chenaux et mares et la gestion de la végétation en bordure de la piste au sud de la confluence ;
- Remise en eau de la lône de la Drôme en rive gauche ;
- Construction d'un îlot de gravier sur le musoir à la confluence ;
- Suivre les habitats, les espèces et les actions de restauration ;
- Communiquer et informer le public par l'installation d'observatoires et de panneaux ;
- Animer et réviser le document d'objectifs.

Espèces d'intérêt communautaires (Annexe IV de la Directive Européenne Oiseau)

Au total, 61 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sont inscrites à la ZPS.

TABLEAU 8 : ESPECES D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA ZPS « FR8212010 – PRINTEGARDE »		
GROUPE TAXONOMIQUE	ESPECES	CONSERVATION
Oiseaux	<i>Cyanecula svecica</i>	Inconnu
	<i>Gavia stellata</i>	Inconnu
	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Moyenne / réduite
	<i>Podiceps cristatus</i>	Bonne
	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Bonne
	<i>Botaurus stellaris</i>	Inconnu
	<i>Ixobrychus minutus</i>	Moyenne / réduite
	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Inconnu
	<i>Ardeola ralloides</i>	Inconnu
	<i>Egretta garzetta</i>	Bonne
	<i>Ardea cinerea</i>	Bonne
	<i>Ardea purpurea</i>	Inconnu
	<i>Ciconia nigra</i>	Inconnu
	<i>Ciconia ciconia</i>	Inconnu
	<i>Plegadis falcinellus</i>	Inconnu
	<i>Platalea leucorodia</i>	Inconnu
	<i>Cygnus columbianus bewickii</i>	Inconnu
	<i>Cygnus cygnus</i>	Inconnu
	<i>Tadorna tadorna</i>	Bonne
	<i>Anas crecca</i>	Inconnu
	<i>Anas platyrhynchos</i>	Bonne
	<i>Aythya ferina</i>	Moyenne / réduite
	<i>Aythya nyroca</i>	Inconnu
	<i>Aythya fuligula</i>	Moyenne / réduite
	<i>Pernis apivorus</i>	Inconnu
	<i>Milvus migrans</i>	Inconnu
	<i>Milvus milvus</i>	Inconnu
	<i>Circus gallicus</i>	Inconnu
	<i>Circus aeruginosus</i>	Inconnu
	<i>Circus cyaneus</i>	Inconnu
	<i>Pandion haliaetus</i>	Inconnu
	<i>Porzana porzana</i>	Inconnu
	<i>Gallinula chloropus</i>	Bonne
	<i>Fulica atra</i>	Bonne
	<i>Grus grus</i>	Inconnu
	<i>Himantopus himantopus</i>	Inconnu
	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Inconnu
	<i>Pluvialis apricaria</i>	Inconnu

TABLEAU 8 : ESPECES D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA ZPS « FR8212010 – PRINTEGARDE »

GROUPE TAXONOMIQUE	ESPECES	CONSERVATION
	<i>Tringa glareola</i>	Inconnu
	<i>Actitis hypoleucos</i>	Bonne
	<i>Larus ridibundus</i>	Bonne
	<i>Sterna hirundo</i>	Inconnu
	<i>Chlidonias niger</i>	Inconnu
	<i>Bubo bubo</i>	Inconnu
	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Inconnu
	<i>Alcedo atthis</i>	Bonne
	<i>Lullula arborea</i>	Inconnu
	<i>Sylvia undata</i>	Inconnu
	<i>Lanius collurio</i>	Inconnu
	<i>Emberiza hortulana</i>	Inconnu
	<i>Chlidonias hybrida</i>	Inconnu
	<i>Mergellus albellus</i>	Inconnu
	<i>Ardea alba</i>	Bonne
	<i>Mareca penelope</i>	Inconnu
	<i>Spatula querquedula</i>	Inconnu
	<i>Spatula clypeata</i>	Inconnu
	<i>Calidris pugnax</i>	Inconnu
	<i>Hydrocoloeus minutus</i>	Inconnu
	<i>Sternula albifrons</i>	Inconnu
	<i>Mareca strepera</i>	Moyenne / réduite
	<i>Larus michahellis</i>	Bonne

II.5. Caractérisation de la présence d'habitats et d'espèces Natura 2000 sur le site d'étude

II.5.1. Méthodologie

Une visite de site a été réalisée par un expert écologue en date du 17 mars 2026. Elle a eu pour objectifs de caractériser les grands habitats naturels présents et d'évaluer le potentiel d'accueil du site pour les espèces d'intérêt communautaire inscrites au sein des périmètres Natura 2000 susceptibles d'être impactées par le projet.

TABLEAU 9 : SYNTHESE DES PASSAGES REALISES			
DATES DE PASSAGES	INTERVENANTS	EXPERTISE	CONDITIONS METEO
17/03/2026	Manon BATISTA	Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire	Beau temps, vent faible, 15 °C

La prospection a été conduite selon une approche naturaliste globale, combinant : la réalisation de déplacements à pied visant à parcourir l'ensemble des grands milieux naturels et semi-naturels présents sur le site, l'observation directe des habitats, de la flore et de la faune, la recherche d'indices de présence (coulées, restes de repas, empreintes, fèces...), ainsi que la consultation des bases de données naturalistes disponibles pour le secteur.

II.5.2. Analyse de la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site d'étude

Habitats naturels d'intérêt communautaire

Le site d'étude est un site industriel fortement anthropisé.

Il est caractérisé par la présence d'habitats naturels et semi-naturels typiques des sites industriels en cours de renaturation tels qu'on peut les retrouver dans le secteur :

- Des espaces bâtis (deux bâtiments, dont un en exploitation et le deuxième désaffecté) ;
- De grandes surfaces imperméables bétonnées dédiées à la circulation de véhicules,
- Des espaces de dépôts de matériaux et de déchets divers (rails, tuyaux, pneus, plaques en béton...) en cours de colonisation par la végétation (herbacés, ronces, arbustes...),
- Des espaces de pleine terre et de pelouses rases rudérales fortement piétinés, ponctué de plusieurs ornières en eau ;
- Des zones de pelouses et de talus fortement enherbées en cours de colonisation par les ligneux, principalement en bordure de parcelle ;
- Des zones arbustives et arborées composées d'essence pionnières et jeunes ;
- Des zones boisées d'arbres plus mûres typique des ripisylves ;
- Une allée ornementale de platanes présentant des cavités.

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été relevé sur le site d'étude.

Espèces d'intérêt communautaire

En matière d'espèces d'intérêt communautaire, aucun individu classé au sein des périmètres Natura 2000 de la zone d'influence n'a pu être constaté lors de cette visite.

Toutefois, il est à noter **que plusieurs habitats présents sur le site sont utilisables pour quelques espèces d'intérêt communautaires**, à raison de quelques individus ponctuels de passages issus des populations localisées en amont et en aval du site d'étude circulant le long du corridor écologique formé par le Rhône et ses milieux attenants :

- **Pour les insectes de l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore** : Quelques individus de Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et d'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) sont susceptibles d'exploiter les petits boisements anthropiques et boisements plus mûres du site en bordure de parcelle comme sites d'alimentation et zones de refuges, en particulier les zones de bois morts ou sénescents.
- **Pour les mammifères de l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore** : Les espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire peuvent fréquenter de manière occasionnelle le site d'étude en chasse ou en transit ponctuel, exploitant les linéaires arborés comme couloir de vol le long du canal du Rhône. En matière de gîtes, les bâtiments du site d'étude constituent des habitats utilisables pour le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) et le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), à raison de quelques individus exploitant ces espaces comme gîte de repos. L'allée de vieux platanes et les arbres mûres en bord de parcelle offrent des habitats utilisables pour quelques individus de chauves-souris arboricoles : la Barbastelle d'Europe (*Barbastellus barbastella*) et le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*).
- **Pour les oiseaux de l'annexe I de la Directive oiseaux** : les arbres de haute tiges au sud du site d'étude sont susceptibles d'être fréquentés par quelques individus occasionnels comme perchoirs et zone de repos entre deux périodes de vol : Héron cendré (*Ardea cinerea*), Grue cendrée (*Grus grus*), Mouette rieuse (*Larus ridibundus*), Martin pêcheur (*Alcedo atthis*), Grande Aigrette (*Ardea alba*), Mouette pygmée (*Hydrocoloeus minutus*), Goéland leucophée (*Larus michahellis*). Quelques individus de rapaces peuvent par ailleurs exploiter ponctuellement les habitats ouverts et les lisières présentes sur le site d'étude comme zones de chasse : Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), Milan noir (*Milvus migrans*), Milan royal (*Milvus milvus*), Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*).



ESPACES BETONNES DEDIEES A LA CIRCULATION



PLATEFORME EN BETON UTILISEE COMME ESPACE DE DEPOT DE MATERIAUX ET PARKING



DEPOTS DE MATERIAUX INDUSTRIELS EN COURS DE VEGETALISATION PAR LES LIGNEUX



DEPOTS DE MATERIAUX INDUSTRIELS EN COURS DE VEGETALISATION PAR LES LIGNEUX





VUE SUR LA VOIE FERREE A L'EST ET LE CANAL DU RHONE



HAIE SPONTANEE D'ARBUSTES LE LONG DE LA LIMITE DE PARCELLE, ASSOCIEE A DES DEPOTS DE GRAVATS ET DIVERS DECHETS



BATIMENTS UTILISABLES POUR LE PETIT RHINOLOPHE ET LE MURIN A OREILLES ECHANCREES



ESPACES DE PLEINE TERRE PIETINES EN COURS DE VEGETALISATION PAR LES HERBACEES ET LES LIGNEUX. MILIEUX OUVERTS ATTRACTIFS COMME ZONES DE CHASSE POUR LES RAPACES (BONDREE APIVORE, CIRCAETE JEAN-LE-BLANC...)



DEPOTS DE MATERIAUX EN COURS DE REVEGETALISATION, ET VUE SUR LES BOISEMENTS MATURES COMME ZONES DE REPOS PONCTUELS POUR QUELQUES INDIVIDUS D'OISEAUX (MARTIN PECHEUR, HERON CENDRE, GRANDE AIGRETTE...)



ORNIERES EN EAU LOCALISEES DANS LES ESPACES DE PLEINE TERRE



PETIT BOIS ANTHROPIQUE BORDANT LA ROUTE D86 AU SUD-OUEST DU SITE D'ETUDE FAVORABLE AU LUCANE CERF-VOLANT ET A L'ÉCAILLE CHINOISE



ALLEE ORNEMENTALE DE VIEUX PLATANES AU SUD-OUEST DU SITE D'ETUDE UTILISABLES POUR LES OISEAUX ET LES CHAUVES-SOURIS D'INTERET COMMUNAUTAIRE (BARBASTELLE D'EUROPE, MURIN DE BECHSTEIN).

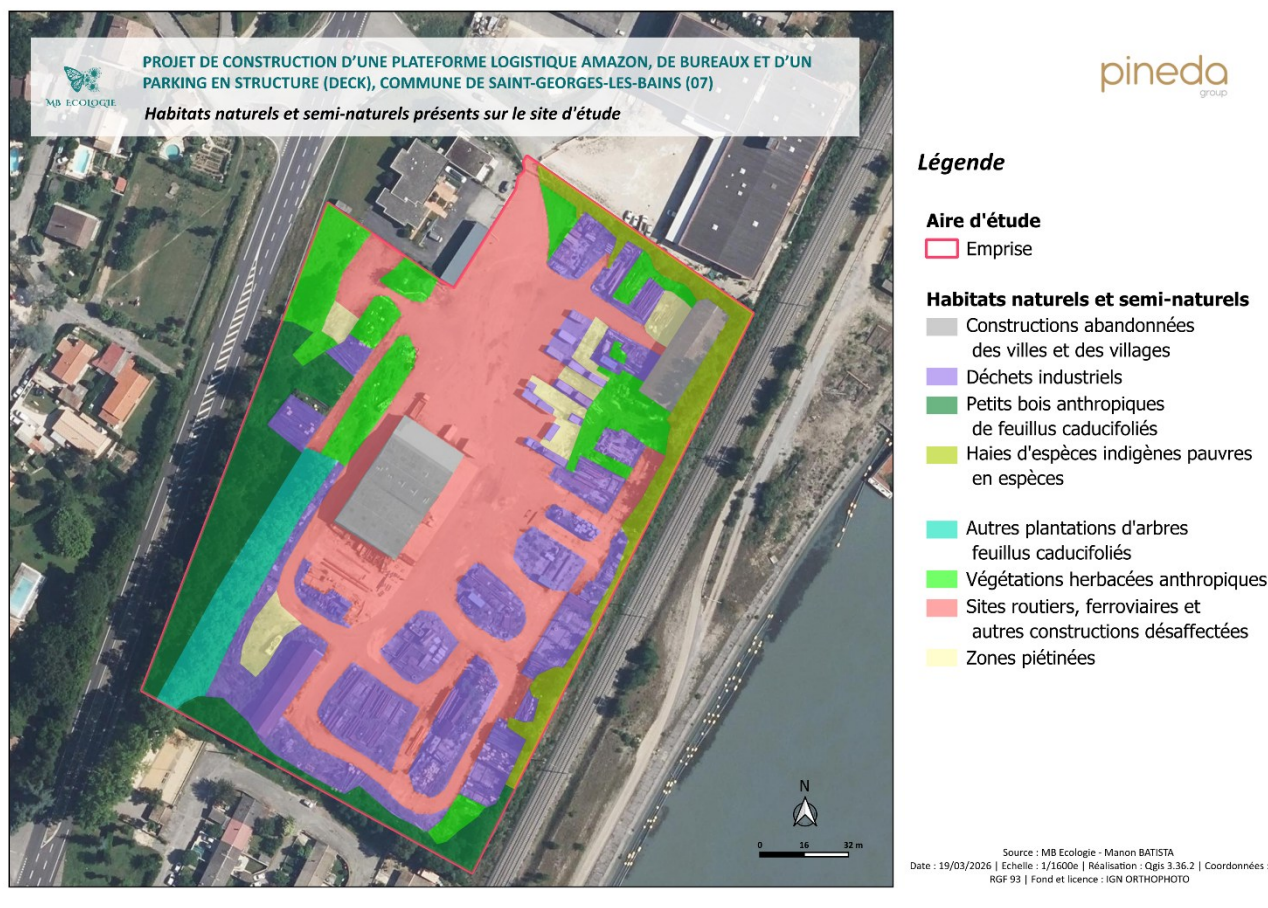


FIGURE 7 : HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS PRESENTS SUR LE SITE D'ETUDE

III. ANALYSE DES INCIDENCES NATURA 2000

Toutes incidences du projet s'apprécient au regard des objectifs de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire du site.

III.1. Analyse du risque d'incidence du projet sur les sites Natura 2000

Le risque d'incidence est défini comme la probabilité que le projet, par ses effets directs, indirects ou cumulés, porte atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000. Cette analyse évalue si les caractéristiques du projet sont susceptibles d'altérer de manière significative l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site.

Sur les habitats d'intérêt communautaire

Lors de la visite de site réalisée le 17 mars 2026, aucun habitat naturel d'intérêt communautaire n'a été relevé sur la zone du projet.

En ce qui concerne les habitats naturels concernés par la zone d'influence du projet :

- Aucun habitat terrestre n'est directement connecté au site d'étude. Le risque d'incidence est donc nul.
- Les habitats aquatiques situés en amont ne seront pas impactés par le projet (risque principal de rejet d'eaux pluviales et de pollution des eaux de surface)
- Les habitats aquatiques situés en aval sont déconnectés du projet par la configuration hydrologique. En effet, le projet jouxte le canal du Rhône et n'aura donc pas d'incidence sur les habitats Natura 2000 classés au sein du lit principal du fleuve.

Le risque d'incidence du projet sur les habitats d'intérêt communautaire est donc nul.

TABEAU 10 : RISQUES D'INCIDENCE BRUTS SUR LES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

CODE EUR 27	LIBELLE DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	SITES NATURA 2000			PRESENCE DANS L'AIRE D'ETUDE	RISQUE D'INCIDENCE DU PROJET
		FR8201658 - VALLEE DE L'EYRIEUX ET DE SES AFFLUENTS	FR8201677 - MILIEUX ALLUVIAUX DU RHONE AVAL	FR8201663 - AFFLUENTS RIVE DROITE DU RHONE		
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea		X		Non	Non
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	X	X		Non	Non
3250	Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum		X		Non	Non
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	X	X		Non	Non
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidenton p.p.		X		Non	Non
3280	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo- Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba	X			Non	Non
4030	Landes sèches européennes	X		X	Non	Non
5110	Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	X			Non	Non
5120	Formations montagnardes à Cytisus purgans	X			Non	Non
5210	Matorrals arborescents à Juniperus spp.			X	Non	Non
6120	Pelouses calcaires de sables xériques	X			Non	Non
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	X	X	X	Non	Non
6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	X			Non	Non
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	X			Non	Non
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	X			Non	Non

TABLEAU 10 : RISQUES D'INCIDENCE BRUTS SUR LES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

CODE EUR 27	LIBELLE DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	SITES NATURA 2000			PRESENCE DANS L'AIRE D'ETUDE	RISQUE D'INCIDENCE DU PROJET
		FR8201658 - VALLEE DE L'EYRIEUX ET DE SES AFFLUENTS	FR8201677 - MILIEUX ALLUVIAUX DU RHONE AVAL	FR8201663 - AFFLUENTS RIVE DROITE DU RHONE		
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	x		x	Non	Non
6520	Prairies de fauche de montagne	x			Non	Non
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	x		x	Non	Non
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	x		x	Non	Non
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	x		x	Non	Non
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	x	x	x	Non	Non
91F0	Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmion minoris)		x		Non	Non
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	x		x	Non	Non
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	x		x	Non	Non
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion			x	Non	Non
92A0	Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	x	x		Non	Non
9260	Forêts de Castanea sativa	x		x	Non	Non
9340	Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	x		x	Non	Non

Sur les espèces d'intérêt communautaire

- **Concernant les espèces terrestres :** Plusieurs habitats naturels et semi-naturels présents au sein du site d'étude sont utilisables comme gîtes de repos ou zone de chasse et d'alimentation par quelques individus issues de population en amont ou en aval qui circulent le long du corridor formé par le Rhône et ses affluents.
- **Concernant les espèces aquatiques :** Les populations de poissons d'intérêt communautaire, bien que non présents au sein du site d'étude, sont directement connectés au projet par le biais

du canal du Rhône (zone d'influence). Les rejets d'eau pluviales et les pollutions des eaux de surface en aval risquent d'impacter ces espèces.

Le projet est donc susceptible de présenter un risque d'incidence sur 6 espèces terrestres (insectes et chauves-souris) et 9 espèces de poissons classées à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore.

TABLEAU 11 : RISQUE D'INCIDENCE SUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE							
GROUPE TAXONOMIQUE	ESPECES	SITES NATURA 2000				PRESENCE DANS L'AIRE D'ETUDE	RISQUE D'INCIDENCE DU PROJET
		FR8201658 - VALLEE DE L'EYRIEUX ET DE SES AFFLUENTS	FR8201677 - MILIEUX ALLUVIAUX DU RHONE AVAL	FR8201663 - AFFLUENTS RIVE DROITE DU RHONE	FR8212010 - PRINTEGARDE		
Arthropodes	<i>Austropotamobius pallipes</i>			x		Habitats non favorables	Non
	<i>Macromia splendens</i>	x				Habitats non favorables	Non
	<i>Oxygastra curtisii</i>	x	x			Habitats non favorables	Non
	<i>Coenagrion mercuriale</i>	x	x			Habitats non favorables	Non
	<i>Euphydryas aurinia</i>	x				Habitats non favorables	Non
	<i>Eriogaster catax</i>	x				Habitats non favorables	Non
	<i>Gomphus graslinii</i>		x			Habitats non favorables	Non
	<i>Lucanus cervus</i>	x	x	x		Peu probable (Passage ponctuel)	Oui (présence de vieux arbres)
	<i>Cerambyx cerdo</i>	x	x	x		Habitats non favorables	Non
	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	x		x		Probable (Gîte dans les vieux boisements)	Oui (Présence de petits massifs boisés anthropiques)
	<i>Rosalia alpina</i>			x		Habitats non favorables	Non
Poissons	<i>Alosa fallax</i>		x			Habitats non favorables	Oui (risque de rejets dans le canal)
	<i>Barbus meridionalis</i>	x	x	x		Habitats non favorables	Oui (risque de rejets dans le canal)
	<i>Cottus gobio</i>		x			Habitats non favorables	Oui (risque de rejets dans le canal)
	<i>Lampetra planeri</i>		x			Habitats non favorables	Oui (risque de rejets dans le canal)
	<i>Petromyzon marinus</i>		x			Habitats non favorables	Oui (risque de rejets dans le canal)

TABLEAU 11 : RISQUE D'INCIDENCE SUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

GROUPE TAXONOMIQUE	ESPECES	SITES NATURA 2000				PRESENCE DANS L'AIRE D'ETUDE	RISQUE D'INCIDENCE DU PROJET
		FR8201658 - VALLEE DE L'EYRIEUX ET DE SES AFFLUENTS	FR8201677 - MILIEUX ALLUVIAUX DU RHONE AVAL	FR8201663 - AFFLUENTS RIVE DROITE DU RHONE	FR8212010 - PRINTEGARDE		
	<i>Rhodeus amarus</i>	x	x			Habitats non favorables	Oui (risque de rejets dans le canal)
	<i>Telestes souffia</i>	x	x	x		Habitats non favorables	Oui (risque de rejets dans le canal)
	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	x	x	x		Habitats non favorables	Oui (risque de rejets dans le canal)
	<i>Zingel asper</i>		x			Habitats non favorables	Oui (risque de rejets dans le canal)
Amphibiens	<i>Bombina variegata</i>	x		x		Habitats non favorables	Non
Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	x	x	x		Probable (Transit ou chasse ponctuelle, gîte dans les bâtiments)	Oui (Bâtis favorables)
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	x	x	x		Peu probable, (transit ponctuel)	Non
	<i>Myotis blythii</i>	x	x			Peu probable (transit ponctuel)	Non
	<i>Barbastella barbastellus</i>	x	x	x		Probable (Transit, chasse, gîte dans les vieux arbres)	Oui (Présence de vieux arbres)
	<i>Miniopterus schreibersii</i>	x	x			Probable (transit, chasse)	Non
	<i>Myotis emarginatus</i>	x	x			Probable (transit, chasse, gîte dans les bâtiments)	Oui (Bâtis favorables)
	<i>Myotis capaccinii</i>		x			Peu probable (transit ponctuel)	Non
	<i>Myotis bechsteinii</i>	x				Peu probable (transit, gîte dans les vieux arbres)	Oui (Présence de vieux arbres)
	<i>Myotis myotis</i>	x	x			Peu probable (transit ponctuel)	Non
	<i>Castor fiber</i>	x	x	x		Habitats non favorables	Non
	<i>Lutra lutra</i>	x	x	x		Habitats non favorables	Non
Oiseaux	<i>Cyanecula svecica</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Gavia stellata</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Tachybaptus ruficollis</i>				x	Habitats non favorables	Non

TABLEAU 11 : RISQUE D'INCIDENCE SUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

GROUPE TAXONOMIQUE	ESPECES	SITES NATURA 2000				PRESENCE DANS L'AIRES D'ETUDE	RISQUE D'INCIDENCE DU PROJET
		FR8201658 - VALLEE DE L'EYRIEUX ET DE SES AFFLUENTS	FR8201677 - MILIEUX ALLUVIAUX DU RHONE AVAL	FR8201663 - AFFLUENTS RIVE DROITE DU RHONE	FR8212010 - PRINTEGARDE		
	<i>Podiceps cristatus</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Phalacrocorax carbo</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Botaurus stellaris</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Ixobrychus minutus</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Nycticorax nycticorax</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Ardeola ralloides</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Egretta garzetta</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Ardea cinerea</i>				x	Probable (Site de repos ponctuel dans les arbres)	Non
	<i>Ardea purpurea</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Ciconia nigra</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Ciconia ciconia</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Plegadis falcinellus</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Platalea leucorodia</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Cygnus columbianus bewickii</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Cygnus cygnus</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Tadorna tadorna</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Anas crecca</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Anas platyrhynchos</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Aythya ferina</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Aythya nyroca</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Aythya fuligula</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Pernis apivorus</i>				x	Probable (chasse ponctuelle)	Non
Oiseaux	<i>Milvus migrans</i>				x	Probable (chasse ponctuelle)	Non

TABLEAU 11 : RISQUE D'INCIDENCE SUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

GROUPE TAXONOMIQUE	ESPECES	SITES NATURA 2000				PRESENCE DANS L'AIRE D'ETUDE	RISQUE D'INCIDENCE DU PROJET
		FR8201658 - VALLEE DE L'EYRIEUX ET DE SES AFFLUENTS	FR8201677 - MILIEUX ALLUVIAUX DU RHONE AVAL	FR8201663 - AFFLUENTS RIVE DROITE DU RHONE	FR8212010 - PRINTEGARDE		
	<i>Milvus milvus</i>				x	Probable (chasse ponctuelle)	Non
	<i>Circaetus gallicus</i>				x	Probable (chasse ponctuelle)	Non
	<i>Circus aeruginosus</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Circus cyaneus</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Pandion haliaetus</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Porzana porzana</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Gallinula chloropus</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Fulica atra</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Grus grus</i>				x	Peu probable (site de repos en migration)	Non
	<i>Himantopus himantopus</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Recurvirostra avosetta</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Pluvialis apricaria</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Tringa glareola</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Actitis hypoleucos</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Larus ridibundus</i>				x	Probable (site de repos dans les arbres ponctuel)	Non
	<i>Sterna hirundo</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Chlidonias niger</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Bubo bubo</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Caprimulgus europaeus</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Alcedo atthis</i>				x	Peu probable (site de repos dans les arbres ponctuel)	Non
	<i>Lullula arborea</i>				x	Habitats non favorables	Non

TABLEAU 11 : RISQUE D'INCIDENCE SUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

GROUPE TAXONOMIQUE	ESPECES	SITES NATURA 2000				PRESENCE DANS L'AIRE D'ETUDE	RISQUE D'INCIDENCE DU PROJET
		FR8201658 - VALLEE DE L'EYRIEUX ET DE SES AFFLUENTS	FR8201677 - MILIEUX ALLUVIAUX DU RHONE AVAL	FR8201663 - AFFLUENTS RIVE DROITE DU RHONE	FR8212010 - PRINTEGARDE		
	<i>Sylvia undata</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Lanius collurio</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Emberiza hortulana</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Chlidonias hybrida</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Mergellus albellus</i>				x	Habitats non favorables	Non
Oiseaux	<i>Ardea alba</i>				x	Probable (Site de repos ponctuel)	Non
	<i>Mareca penelope</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Spatula querquedula</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Spatula clypeata</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Calidris pugnax</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Hydrocoloeus minutus</i>				x	Probable (Site de repos ponctuel)	Non
	<i>Sternula albifrons</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Mareca strepera</i>				x	Habitats non favorables	Non
	<i>Larus michahellis</i>				x	Probable (Site de repos ponctuel)	Non

III.2. Analyse des incidences brutes du projet sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000

Plusieurs espèces d'intérêt communautaire classées au sein des périmètres Natura 2000 concernés par la zone d'influence présentent un risque d'incidence. L'analyse des **incidences brutes** du projet vise à quantifier la probabilité et l'intensité des impacts potentiels négatifs sur ces espèces et leurs objectifs de conservation, en l'absence de mesures correctives.

TABLEAU 12 : EVALUATION DES INCIDENCES BRUTES SUR LES POPULATIONS D’ESPECES INSCRITES AUX SITES NATURA 2000								
ESPECES	ETAT DE CONSERVATION DES POPULATIONS AU SEIN DE CHQUE SITE NATURA 2000				EFFECTIFS CONCERNES – RATIO DE LA POPULATION	NATURE DE L’EFFET	TYPES D’EFFETS	NIVEAU D’INCIDENCE BRUT
	FR8201658 - VALLEE DE L’EYRIEUX ET DE SES AFFLUENTS	FR8201677 - MILIEUX ALLUVIAUX DU RHONE AVAL	FR8201663 - AFFLUENTS RIVE DROITE DU RHONE	FR8212010 – PRINTEGARDE				
Insectes								
<i>Lucanus cervus</i>	Bonne	Bonne	Bonne	-	1 à 5 individus <1%	Destruction de vieux arbres	Négatif, direct, permanent, local irréversible, certain	Très faible
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Inconnu	-	Moyenne / réduite	-	1 à 5 individus <1%	Destruction de vieux arbres	Négatif, direct, permanent, local irréversible, certain	Faible
Poissons								
<i>Alosa fallax</i>	-	Moyenne / réduite	-	-	10 à 50 individus < 5 %	Rejet d’effluents dans le canal	Négatif, indirect, occasionnel, local, réversible, probable	Faible
<i>Barbus meridionalis</i>	Bonne	Moyenne / réduite	Moyenne / réduite	-	10 à 50 individus < 5 %	Rejet d’effluents dans le canal	Négatif, indirect, occasionnel, local, réversible, probable	Faible

TABLEAU 12 : EVALUATION DES INCIDENCES BRUTES SUR LES POPULATIONS D'ESPECES INSCRITES AUX SITES NATURA 2000

ESPECES	ETAT DE CONSERVATION DES POPULATIONS AU SEIN DE CHQUE SITE NATURA 2000				EFFECTIFS CONCERNES – RATIO DE LA POPULATION	NATURE DE L'EFFET	TYPES D'EFFETS	NIVEAU D'INCIDENCE BRUT
	FR8201658 - VALLEE DE L'EYRIEUX ET DE SES AFFLUENTS	FR8201677 - MILIEUX ALLUVIAUX DU RHONE AVAL	FR8201663 - AFFLUENTS RIVE DROITE DU RHONE	FR8212010 – PRINTEGARDE				
<i>Cottus gobio</i>	-	Moyenne / réduite	-	-	10 à 50 individus < 5 %	Rejet d'effluents dans le canal	Négatif, indirect, occasionnel, local, réversible, probable	Faible
<i>Lampetra planeri</i>	-	Inconnu	-	-	10 à 50 individus < 5 %	Rejet d'effluents dans le canal	Négatif, indirect, occasionnel, local, réversible, probable	Faible
<i>Petromyzon marinus</i>	-	Moyenne / réduite	-	-	10 à 50 individus < 5 %	Rejet d'effluents dans le canal	Négatif, indirect, occasionnel, local, réversible, probable	Faible
<i>Rhodeus amarus</i>	Moyenne / réduite	Moyenne / réduite	-	-	10 à 50 individus < 5 %	Rejet d'effluents dans le canal	Négatif, indirect, occasionnel, local, réversible, probable	Faible
<i>Telestes souffia</i>	Bonne	Moyenne / réduite	Moyenne / réduite	-	10 à 50 individus < 5 %	Rejet d'effluents dans le canal	Négatif, indirect, occasionnel, local, réversible, probable	Faible
<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Moyenne / réduite	Moyenne / réduite	Moyenne / réduite	-	10 à 50 individus < 5 %	Rejet d'effluents dans le canal	Négatif, indirect, occasionnel, local, réversible, probable	Faible
<i>Zingel asper</i>	-	Moyenne / réduite	-	-	10 à 50 individus < 5 %	Rejet d'effluents dans le canal	Négatif, indirect, occasionnel, local, réversible, probable	Faible
Mammifères								
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Moyenne / réduite	Moyenne / réduite	Moyenne / réduite	-	1 à 2 individus < 1 %	Destruction de gîte bâti et d'habitat de chasse	Négatif, direct, permanent, local irréversible, certain	Très faible

TABEAU 12 : EVALUATION DES INCIDENCES BRUTES SUR LES POPULATIONS D'ESPECES INSCRITES AUX SITES NATURA 2000

ESPECES	ETAT DE CONSERVATION DES POPULATIONS AU SEIN DE CHQUE SITE NATURA 2000				EFFECTIFS CONCERNES – RATIO DE LA POPULATION	NATURE DE L'EFFET	TYPES D'EFFETS	NIVEAU D'INCIDENCE BRUT
	FR8201658 - VALLEE DE L'EYRIEUX ET DE SES AFFLUENTS	FR8201677 - MILIEUX ALLUVIAUX DU RHONE AVAL	FR8201663 - AFFLUENTS RIVE DROITE DU RHONE	FR8212010 – PRINTEGARDE				
<i>Barbastella barbastellus</i>	Bonne	Moyenne / réduite	Bonne	-	1 à 5 individus < 1 %	Destruction de vieux arbres et d'habitat de chasse	Négatif, direct, permanent, local irréversible, certain	Faible
<i>Myotis emarginatus</i>	Bonne	Moyenne / réduite	-	-	1 à 2 individus < 1 %	Destruction de gîte bâti et d'habitat de chasse	Négatif, direct, permanent, local irréversible, certain	Très faible
<i>Myotis bechsteinii</i>	Moyenne / réduite	-	-	-	1 à 2 individus < 1 %	Destruction de vieux arbres	Négatif, direct, permanent, local irréversible, certain	Très faible

III.3. Mesures environnementales

Sur les 15 espèces d'intérêt communautaires présentant un risque d'incidence, 11 espèces présentent un niveau d'incidence brut de niveau faible.

Bien qu'identifiées comme faibles, les incidences brutes du projet identifiées sur ces espèces n'équivalent pas à une absence d'impact.

En l'absence de mesures, la répétition ou le cumul de ces incidences avec d'autres projets locaux dans pourraient altérer, à long terme, les objectifs de conservation de leurs populations. La mise en œuvre de mesures d'Évitement et de Réduction est donc indispensable pour garantir l'absence d'incidence significative sur le maintien du bon état de conservation des populations.

III.3.1. Mesures d'évitement

ME01 : ADAPTATION DES PERIODES DE TRAVAUX AU CALENDRIER ECOLOGIQUE

HABITATS ET ESPECES VISES PAR LA MESURE

Lucane Cerf-volant, Ecaïlle chinée, Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein, Petit Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées

PHASAGE DU PROJET

Toute la durée du chantier

OBJECTIFS

Eviter la destruction directe d'espèces visées par l'annexe 2 de la Directive Habitat-Faune-Flore et notamment durant plusieurs périodes de haute sensibilité :

- Périodes d'hibernation et de reproduction/mise bas des chauves-souris ;
- Période d'hibernation des insectes.

CONTEXTE ET RESPONSABILITES

Ces travaux préparatoires du site seront réalisés sous la responsabilité du propriétaire actuel. Le maître d'ouvrage (Amazon France Transport) récupérera le site une fois les opérations de démolition des installations, la suppression des dépôts de matériaux et le défrichement du site réalisés.

Une coordination formalisée entre le maître d'ouvrage et le propriétaire sera mise en place afin d'assurer l'application de la présente mesure d'évitement pour l'ensemble des travaux préparatoires. Cette coordination prendra la forme d'un engagement contractuel précisant les obligations calendaires de chaque partie.

DESCRIPTION

L'ensemble des travaux préparatoires (défrichage, abattage, débroussaillage) et de démolition des bâtiments devra être réalisé **en dehors des périodes de reproduction et d'activité sensibles** pour les espèces d'intérêt communautaires présentes :

- **Concernant les chauves-souris** : Les interventions sur le bâti devront être réalisées hors période d'hibernation (novembre à mars inclus) et hors période de mise bas et d'élevage des jeunes (mai à fin août), soit durant la période printanière (mars–avril) ou automnale (mi-août à fin octobre) ;
- **Concernant les chauves-souris et les insectes** : Les travaux d'abattage d'arbres à cavités et de défrichage des boisements matures devront être réalisés en dehors des périodes d'hibernation des chiroptères et des insectes, soit durant la période printanière (mars–avril) ou automnale (mi-août à fin octobre).

En cas de contraintes opérationnelles avérées ne permettant pas de respecter les fenêtres du calendrier écologique, le maître d'ouvrage et/ou le propriétaire devra mandater un écologue qualifié et indépendant, préalablement au démarrage des travaux.

Il interviendra selon les modalités suivantes :

- Intervention de l'écologue sur site en amont des travaux, avec un délai minimum d'un mois avant le démarrage ;
- Réalisation d'un diagnostic de présence/absence des espèces d'intérêt communautaire sur les zones concernées par les travaux et remise d'un compte-rendu écrit au propriétaire et au maître d'œuvre ;
- En cas de présence avérée d'espèces d'intérêt communautaire :
 - La pose de systèmes anti-retour sur les arbres à cavités et les bâtiments concernés devra être réalisée, en dehors des périodes d'hibernation des chiroptères (entre avril et octobre), afin de permettre aux individus de quitter les gîtes sans pouvoir y retourner ;
 - En cas d'impossibilité technique avérée pour la mise en œuvre des systèmes anti-retour, l'écologue pourra demander la suspension ou le report des travaux à une date définie dans le respect du cycle biologique des individus concernés.

Le calendrier des travaux adapté aux périodes biologiques des espèces est présenté ci-dessous.

TABLEAU 13 : CALENDRIER TYPE DE CHANTIER													
Interventions	Mois de l'année												
	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	
Travaux préparatoires (balisage, marquage, retrait de déchets, sécurisation...)													
Abattage des arbres gîtes potentiels aux chauves-souris													
Opérations de défrichage,													
Travaux lourds (désamiantage, démolissement...)													
Restauration définitive du site pour valorisation foncière													

Périodes favorables



Périodes à risques



SUIVI DE LA MESURE

Quelle que soit la période, le suivi de chantier mené par le coordinateur écologue permettra de vérifier la bonne réalisation de cette mesure.

III.3.2. Mesures de réduction

MR01 : LIMITATION DE L'IMPERMEABILISATION DES SOLS

Ce paragraphe est un rappel succinct des mesures présentées dans le dossier loi sur l'eau visant à limiter l'imperméabilisation des sols dans le cadre du projet et donc réduire le ruissellement des eaux pluviales en direction du Rhône.

HABITATS ET ESPECES VISES PAR LA MESURE

- Eaux de surface et sols perméables
- Alose feinte, Barbeau méridional, Chabot commun, Lamproie de Planer, Lamproie marine, Bouvière, Blageon, Toxostome, Apron du Rhône.

PHASAGE DU PROJET

Travaux de construction.

OBJECTIFS

Préserver au maximum les fonctions d'infiltration naturelle du sol et limiter la création de nouvelles surfaces ruisselantes.

DESCRIPTION

Bien que le projet s'inscrive dans un contexte déjà fortement anthropisé (anciennes dalles béton, bâtiments existants), une stratégie d'évitement de l'imperméabilisation est mise en œuvre. Elle repose sur l'aménagement d'un **parking d'environ 1 500 m² en revêtement perméable**.

En évitant de bétonner le sol sur cette surface importante, le projet maintient un échange direct avec le sous-sol et réduit le volume de ruissellement à traiter. Cela limite mécaniquement le transport de polluants vers les milieux aquatiques fréquentés par l'ichtyofaune d'intérêt communautaire (Corridor du Rhône et affluents).

MR02 : GESTION ET INFILTRATION TOTALE DES EAUX PLUVIALES A LA PARCELLE

Ce paragraphe est un rappel succinct des mesures présentées dans le dossier loi sur l'eau visant à limiter l'imperméabilisation des sols dans le cadre du projet et donc réduire le ruissellement des eaux pluviales en direction du Rhône.

HABITATS ET ESPECES VISES PAR LA MESURE

- Eaux de surface et sols perméables
- Alose feinte, Barbeau méridional, Chabot commun, Lamproie de Planer, Lamproie marine, Bouvière, Blageon, Toxostome, Apron du Rhône.

PHASAGE DU PROJET

Travaux de construction.

OBJECTIFS

Supprimer tout rejet direct vers le réseau hydrographique superficiel et réguler les débits pour protéger les habitats aquatiques en aval.

DESCRIPTION

La stratégie retenue repose sur une **infiltration totale à la parcelle**, sans aucun rejet vers l'aval. Ce dispositif est dimensionné pour une pluie d'occurrence trentennale et comprend :

- La création de **trois bassins de rétention** (volume total d'environ **930 m³**) pour une surface imperméabilisée de 23 492 m².
- Une gestion différenciée : les eaux de toiture sont dirigées vers un bassin paysager, tandis que les eaux de voirie subissent un **traitement qualitatif préalable** (décantation, cloison siphon ou séparateur à hydrocarbures).

Cette mesure constitue une amélioration notable par rapport à l'état actuel du site. L'absence de rejet vers le milieu naturel garantit l'absence d'incidence sur la qualité de l'eau et le régime hydrologique, sécurisant ainsi le maintien du bon état de conservation des populations de poissons d'intérêt communautaire.

MR03 : GESTION DES RISQUES DE POLLUTION EN PHASE TRAVAUX

HABITATS ET ESPECES VISES PAR LA MESURE

- Eaux de surface et sols perméables, habitats naturels
- Lucane Cerf-volant, Ecaille chinée, Alose feinte, Barbeau méridional, Chabot commun, Lamproie de Planer, Lamproie marine, Bouvière, Blageon, Toxostome, Apron du Rhône.

PHASAGE DU PROJET

Travaux préparatoires, démolition et construction.

OBJECTIFS

Réduire les risques de pollution inhérents à l'utilisation de matériels et d'engins mécanisés (rejet d'huile usagée, hydrocarbures...) tout au long des travaux.

DESCRIPTION

Afin de réduire les risques de dégradation ou de pollution accidentelle des milieux naturels, la base vie, la circulation et le stationnement des engins, les aires de nettoyage, le dépôt de matériaux et de déchets devront être réalisés **uniquement sur les surfaces durs imperméables du site.**

De plus, il conviendra de :

- N'acheminer sur site que des engins, véhicules et matériels en parfait état mécanique (absence de fuites et suintements) ;
- Veiller quotidiennement au bon état mécanique des engins, véhicules et matériels ;
- Equiper chaque engin d'un kit anti-pollution adapté et proportionné aux caractéristiques de l'engin ;
- Placer tous les contenants de produits polluants (hydrocarbures, huiles, produits toxiques, etc.) dans des bacs étanches ;
- Réaliser les ravitaillements en carburant uniquement sur une plateforme technique équipée d'un système de récupération des liquides ou dans un bac de rétention souple, proportionnés aux véhicules et engins ravitaillés ;
- Utiliser des tiges en bois peintes (bambou par exemple) pour l'implantation des pieux par le géomètre, et proscrire l'utilisation de dispositifs générant un risque de dispersion de déchets plastiques par le vent (rubalise + clou, drapeau plastique, etc.) ;
- Placer des conteneurs à déchets sur le chantier et interdire le dépôt de déchets au sol (cartons, sacs et bouteilles plastiques, restes de pique-nique, mégots de cigarettes, etc.) ;
- Prévoir en complément des actions quotidiennes, une session de ramassage de déchets sur l'emprise du chantier et ses abords chaque mois, et ce durant toute la durée du chantier.

En cas de pollution constatée, il conviendra de mettre en place une procédure de gestion des pollutions immédiate et efficace :

- Arrêt immédiat de la fuite ;
- Déploiement d'un kit antipollution ;
- Information du coordinateur environnement, ou le cas échéant du chef de chantier ;
- Curage de la totalité de la terre polluée et envoi vers une plateforme de traitement adaptée ;
- Transmission d'une attestation de prise en charge de la terre polluée au coordinateur environnement, ou le cas échéant au chef de chantier ;

Lors d'une réunion de démarrage du chantier, l'ensemble du personnel de chantier devra être sensibilisé aux risques de pollutions, aux mesures de prévention à mettre en place et aux procédures de gestion des pollutions à appliquer.

SUIVI DE LA MESURE

Le suivi de la bonne réalisation de la mesure sera réalisé par le coordinateur écologue et par le chef de chantier.

MR04 : ABATTAGE DE MOINDRE IMPACT DES ARBRES GITES UTILISABLES PAR LES CHAUVES-SOURIS

HABITATS ET ESPECES VISES PAR LA MESURE

- Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein

PHASAGE DU PROJET

Travaux préparatoires

OBJECTIFS

Empêcher la destruction d'individus gîtant dans les vieux arbres

DESCRIPTION

Sur le site visé par le projet, une allée de vieux platanes présente des habitats utilisables pour les chauves-souris. Par ailleurs, les arbres de haute tige matures en limite sud de parcelle offrent des habitats utilisables par la Barbastelle d'Europe.

Dès le démarrage des travaux préparatoires, les arbres gîtes utilisables seront identifiés et marqués au traceur forestier par le coordinateur écologue. Ces arbres ne devront être abattus qu'en concordance avec le calendrier écologique défini dans la mesure ME01, soit durant la période printanière (mars-avril) ou automnale (mi-août à fin octobre).

En cas d'impossibilité de respecter le calendrier écologique défini dans la mesure ME01, les dispositions prévues dans cette même mesure s'appliquent : intervention obligatoire d'un écologue qualifié et indépendant, à minima un mois avant le début des travaux, puis pose de systèmes anti-retour sur les arbres, en dehors des périodes d'hibernation des chiroptères (entre avril et octobre), afin de permettre aux individus de quitter les gîtes sans pouvoir y retourner. En cas d'impossibilité technique avérée de mettre en œuvre ces systèmes, les travaux seront suspendus ou reportés à une date définie par l'écologue dans le respect du cycle biologique des individus concernés.

La méthode d'abattage de moindre impact devra être mise en œuvre sous la coordination de l'expert écologue en charge du suivi de chantier, selon les modalités suivantes :

- Coupe des arbres au ras du sol à l'aide d'une tronçonneuse (abatteuse à proscrire), sans ébranchage préalable ;
- Dépôt au sol en douceur grâce à un grappin, en s'aidant du houppier conservé pour amortir la chute ;
- Contrôle par un expert chiroptérologue de la présence de chiroptères au sein des cavités, fissures et écorces décollées des arbres abattus ;
- Maintien des arbres au sol pendant une durée minimale de 48 heures, sans ébranchage ni débitage ;
- Ebranchage, débitage et évacuation des bois à l'issue du délai minimal de 48 heures.



ARBRES GITES UTILISABLE PAR LES CHAUVES-SOURIS A ABATTRE EN MODE DOUX

SUIVI DE LA MESURE

Cette mesure sera suivie par un expert chiroptérologue et par le coordinateur écologue en charge du suivi de chantier.

MR05 : VERIFICATION, CONDAMNATION ET NEUTRALISATION DES GITES A CHAUVES-SOURIS AVANT LA DEMOLITION DES BATIMENTS

HABITATS ET ESPECES VISES PAR LA MESURE

- Petit Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées

PHASAGE DU PROJET

Travaux préparatoires

OBJECTIFS

Eviter tout risque de mortalité d'individus de chauves-souris

RAPPEL DU CONTEXTE

Les bâtiments présents sur le site d'étude présentent plusieurs habitats utilisables pour les chauves-souris en hibernation, en période de transit et de mise bas, sur les façades extérieures et à l'intérieur.

Les travaux de démolition des bâtiments sont ainsi susceptibles d'engendrer une mortalité d'individus gîtant dans le bâti durant la période d'hibernation (hiver), de transit (printemps), de mise-bas (été) ou d'essaimage (automne).

Il est donc nécessaire de réaliser une condamnation préalable de l'ensemble des gîtes utilisables afin d'éviter tout risque de mortalité.

CALENDRIER D'INTERVENTION POUR LA REALISATION DES OPERATIONS DE NEUTRALISATION/CONDAMNATION

Ces opérations devront être réalisées en dehors des périodes de sensibilité pour les chauves-souris, soit entre le 1^{er} mars et le 31 avril, ou entre le 15 août et le 31 octobre. L'écologue réalisant le suivi des travaux devra s'assurer que les conditions météorologiques soient suffisamment favorables pour que les chiroptères aient une activité nocturne et soient en mesure de se déplacer sans risque durant la mise en œuvre de la mesure (absence de pluie et de vent fort, températures nocturnes supérieures à 10 degrés).

METHODOLOGIE DE CONDAMNATION DES HABITATS UTILISABLES DANS LE BATIMENT

Afin d'éviter toute mortalité lors des démolitions, il conviendra de condamner/sécuriser l'ensemble des gîtes utilisables présents sur les bâtiments du site. Une vérification préalable menée par un expert chiroptérologue devra avoir lieu afin d'éviter tout enfermement des individus lors des opérations de condamnation (vérification à la lampe et/ou à l'endoscope).

Plusieurs cas de figures sont possibles, nécessitant une adaptation au cas par cas du mode de condamnation/sécurisation des habitats utilisables :

- **Gîte entièrement contrôlable :**

- Absence avérée d'individu : condamnation directe du gîte après vérification et validation par l'expert écologue ;
- Présence avérée d'individus : pose d'un système anti-retour (SAR), puis recontrôle quelques jours plus tard. En cas d'absence du ou des individus les jours suivants, le gîte pourra être condamné définitivement.
- **Gîte non contrôlable dans son entièreté (trop profond, angles morts...) :** Pose d'un système anti-retour (SAR). Ce système anti-retour pourra être soit pérenne et démonté lors des travaux, soit temporaire et être démonté après un minimum de 2 nuits présentant des conditions météorologiques nocturnes favorables à l'activité des chiroptères (nuits supérieures à 10°C, absence de pluie) et en période de faible sensibilité (définie précédemment).

À noter : Les opérations de neutralisation et de sécurisation des gîtes ne sont jamais parfaites même si les risques de mortalité d'individus, s'ils ne sont pas évités à 100%, sont pour autant fortement réduits.

De par la multiplicité des gîtes utilisables au sein du site, plusieurs méthodes de condamnation devront être réalisées. Ces méthodes sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 14 : METHODES DE CONDAMNATION ET DE SECURISATION DES GITES UTILISABLES

Gîtes extérieurs ponctuels



Vérification individuelle des gîtes par un expert chiroptérologue (lampe et endoscope) ;
Condamnation directe pérenne (mousse polyuréthane, mortier...) ou pose de système anti-retour (SAR).

Gîtes intérieurs de grande surface



Les intérieurs des bâtiments devront être vérifiés entièrement, puis rendu défavorables par le démontage des éléments intérieurs utilisables par les chauves-souris afin de supprimer l'attractivité du gîte, sous la coordination d'un expert écologue. Ces éléments pourront être démontés lors des travaux préparatoires du chantier, dans le respect du calendrier écologique.

Une visite préalable des bâtiments devra être effectué en amont de la condamnation afin de vérifier la présence d'individus. Dans le cas où des individus seraient présent, un contrôle en sortie de gîte devra être réalisé afin de contrôler le départ des individus.

La fréquentation humaine du site et de ses extérieurs peut engendrer un risque de dégradation des infrastructures de condamnation. Il conviendra de vérifier régulièrement l'intégralité des condamnations jusqu'au démarrage des démolitions des bâtiments. En cas de dégradation trop importante, le système devra être « réparé » ou refait.

SUIVI DE LA MESURE

La mesure sera suivie par l'expert chiroptérologue et le coordinateur écologue en charge du suivi de chantier.

III.3.3. Mesures d'accompagnement

MA01 : SUIVI DE CHANTIER PAR UN COORDINATEUR ECOLOGUE

HABITATS ET ESPECES VISES PAR LA MESURE

Espèces d'insectes, poissons et mammifères d'intérêt communautaire et leurs habitats concernés par le risque d'incidence brutes du projet.

PHASAGE DU PROJET

Travaux préparatoires, de démolition et de construction du site

OBJECTIFS

Vérifier la bonne réalisation des mesures d'évitement et de réduction et leur efficacité durant tout le phasage du chantier.

DESCRIPTION

Afin de garantir la bonne mise en œuvre et l'efficacité des mesures lors des phases de préparation du site et de construction, **un suivi du chantier devra être réalisé par un coordinateur écologue. Cet écologue** permettra également d'apporter un appui technique et réglementaire au maître d'ouvrage et aux équipes de chantier sur les questions relatives aux milieux naturels tout au long de la phase de travaux.

Préalablement au lancement du chantier, **un coordinateur de chantier spécialisé en écologie, écologue de formation et de métier, sera missionné par le maître d'ouvrage.**

Un « **cahier des engagements écologiques** » synthétisant de manière technique et pratique l'ensemble des mesures et prescriptions définies au travers des différentes études environnementales réglementaires devra être établi par le coordinateur en écologie en amont du chantier, validé par le maître d'ouvrage et transmis à l'ensemble des entreprises intervenants dans le projet.

Des engagements complémentaires pourront être préconisés au travers de ce cahier afin de répondre aux éventuelles problématiques identifiées lors de la phase préparatoire du chantier.

Le coordinateur assurera un suivi régulier du chantier à travers plusieurs visites. La fréquence et le nombre de ces visites devra être ajustée en fonction du risque d'incidence de chaque phase de travaux, des mesures et de la planification des opérations.

L'objectif des visites de site est d'expliquer *in situ* aux chefs de chantier et aux différentes entreprises (ainsi qu'aux sous-traitants), les mesures que l'opérateur s'est engagé à respecter. Le coordinateur contrôlera également régulièrement le respect des mesures d'évitement et de réduction et veillera à leur efficacité.

Chaque visite fera l'objet d'un compte-rendu synthétique et illustré présentant l'objet de la visite et les constats réalisés.

Un constat sera établi à destination des services de l'Etat ayant instruit le dossier (contrôle et garantie), incluant la réalisation d'un bilan sur la qualité et la suffisance des mesures.

SUIVI DE LA MESURE

Pas de suivi.

III.4. Evaluation des incidences résiduelles sur les objectifs de conservation Natura 2000

Les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement auront pour effet de garantir l'absence d'incidence significative sur les espèces d'intérêt communautaire classées au sein des périmètres Natura 2000 de la zone d'influence et sur l'état de conservation de leurs populations.

Les incidences résiduelles après application des mesures environnementales sont présentées ci-dessous.

TABLEAU 15 : EVALUATION DES INCIDENCES BRUTES SUR LES POPULATIONS D’ESPECES INSCRITES AUX SITES NATURA 2000										
ESPECES	ETAT DE CONSERVATION DES POPULATIONS AU SEIN DE CHQUE SITE NATURA 2000				EFFECTIFS CONCERNES – RATIO DE LA POPULATION	NATURE DE L’EFFET	TYPES D’EFFETS	NIVEAU D’INCIDENCE BRUT	Mesures	NIVEAU D’INCIDENCE RESIDUEL
	FR8201658 - VALLEE DE L’EYRIEUX ET DE SES AFFLUENTS	FR8201677 - MILIEUX ALLUVIAUX DU RHONE AVAL	FR8201663 - AFFLUENTS RIVE DROITE DU RHONE	FR8212010 – PRINTEGARDE						
Insectes										
<i>Lucanus cervus</i>	Bonne	Bonne	Bonne	-	1 à 5 individus <1%	Destruction de vieux arbres	Négatif, direct, permanent, local irréversible, certain	Très faible	ME01, MR03, MA01	Nul
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Inconnu	-	Moyenne / réduite	-	1 à 5 individus <1%	Destruction de vieux arbres	Négatif, direct, permanent, local irréversible, certain	Faible	ME01, MR03, MA01	Négligeable
Poissons										
<i>Alosa fallax</i>	-	Moyenne / réduite	-	-	10 à 50 individus < 5 %	Rejet d’effluents dans le canal	Négatif, indirect, occasionnel, local, réversible, probable	Faible	MR01, MR02, MR03, MA01	Nul
<i>Barbus meridionalis</i>	Bonne	Moyenne / réduite	Moyenne / réduite	-	10 à 50 individus < 5 %	Rejet d’effluents dans le canal	Négatif, indirect, occasionnel, local, réversible, probable	Faible	MR01, MR02, MR03, MA01	Nul

TABEAU 15 : EVALUATION DES INCIDENCES BRUTES SUR LES POPULATIONS D'ESPECES INSCRITES AUX SITES NATURA 2000

ESPECES	ETAT DE CONSERVATION DES POPULATIONS AU SEIN DE CHQUE SITE NATURA 2000				EFFECTIFS CONCERNES – RATIO DE LA POPULATION	NATURE DE L'EFFET	TYPES D'EFFETS	NIVEAU D'INCIDENCE BRUT	Mesures	NIVEAU D'INCIDENCE RESIDUEL
	FR8201658 - VALLEE DE L'EYRIEUX ET DE SES AFFLUENTS	FR8201677 - MILIEUX ALLUVIAUX DU RHONE AVAL	FR8201663 - AFFLUENTS RIVE DROITE DU RHONE	FR8212010 – PRINTEGARDE						
<i>Cottus gobio</i>	-	Moyenne / réduite	-	-	10 à 50 individus < 5 %	Rejet d'effluents dans le canal	Négatif, indirect, occasionnel, local, réversible, probable	Faible	MR01, MR02, MR03, MA01	Nul
<i>Lampetra planeri</i>	-	Inconnu	-	-	10 à 50 individus < 5 %	Rejet d'effluents dans le canal	Négatif, indirect, occasionnel, local, réversible, probable	Faible	MR01, MR02, MR03, MA01	Nul
<i>Petromyzon marinus</i>	-	Moyenne / réduite	-	-	10 à 50 individus < 5 %	Rejet d'effluents dans le canal	Négatif, indirect, occasionnel, local, réversible, probable	Faible	MR01, MR02, MR03, MA01	Nul
<i>Rhodeus amarus</i>	Moyenne / réduite	Moyenne / réduite	-	-	10 à 50 individus < 5 %	Rejet d'effluents dans le canal	Négatif, indirect, occasionnel, local, réversible, probable	Faible	MR01, MR02, MR03, MA01	Nul
<i>Telestes souffia</i>	Bonne	Moyenne / réduite	Moyenne / réduite	-	10 à 50 individus < 5 %	Rejet d'effluents dans le canal	Négatif, indirect, occasionnel, local, réversible, probable	Faible	MR01, MR02, MR03, MA01	Nul
<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Moyenne / réduite	Moyenne / réduite	Moyenne / réduite	-	10 à 50 individus < 5 %	Rejet d'effluents dans le canal	Négatif, indirect, occasionnel, local, réversible, probable	Faible	MR01, MR02, MR03, MA01	Nul

TABEAU 15 : EVALUATION DES INCIDENCES BRUTES SUR LES POPULATIONS D'ESPECES INSCRITES AUX SITES NATURA 2000

ESPECES	ETAT DE CONSERVATION DES POPULATIONS AU SEIN DE CHQUE SITE NATURA 2000				EFFECTIFS CONCERNES – RATIO DE LA POPULATION	NATURE DE L'EFFET	TYPES D'EFFETS	NIVEAU D'INCIDENCE BRUT	Mesures	NIVEAU D'INCIDENCE RESIDUEL
	FR8201658 - VALLEE DE L'EYRIEUX ET DE SES AFFLUENTS	FR8201677 - MILIEUX ALLUVIAUX DU RHONE AVAL	FR8201663 - AFFLUENTS RIVE DROITE DU RHONE	FR8212010 – PRINTEGARDE						
<i>Zingel asper</i>	-	Moyenne / réduite	-	-	10 à 50 individus < 5 %	Rejet d'effluents dans le canal	Négatif, indirect, occasionnel, local, réversible, probable	Faible	MR01, MR02, MR03, MA01	Nul
Mammifères										
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Moyenne / réduite	Moyenne / réduite	Moyenne / réduite	-	1 à 2 individus < 1 %	Destruction de gîte bâti et d'habitat de chasse	Négatif, direct, permanent, local irréversible, certain	Très faible	ME01, MR05, MA01	Nul
<i>Barbastella barbastellus</i>	Bonne	Moyenne / réduite	Bonne	-	1 à 5 individus < 1 %	Destruction de vieux arbres et d'habitat de chasse	Négatif, direct, permanent, local irréversible, certain	Faible	ME01, MR04, MA01	Nul
<i>Myotis emarginatus</i>	Bonne	Moyenne / réduite	-	-	1 à 2 individus < 1 %	Destruction de gîte bâti et d'habitat de chasse	Négatif, direct, permanent, local irréversible, certain	Très faible	ME01, MR05, MA01	Nul
<i>Myotis bechsteinii</i>	Moyenne / réduite	-	-	-	1 à 2 individus < 1 %	Destruction de vieux arbres	Négatif, direct, permanent, local irréversible, certain	Très faible	ME01, MR04, MA01	Nul

III.5. Conclusion motivée de l'absence d'incidence sur les sites Natura 2000

L'évaluation des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 situés dans la zone d'influence du projet permet de conclure que :

- Aucun habitat d'intérêt communautaire ne sera impacté par le projet. Le risque d'incidence est donc **nul** ;
- Plusieurs habitats présents sur le site visé par le projet sont utilisables par quelques espèces d'intérêt communautaire. Seuls quelques individus, issus des noyaux de populations installés dans les périmètres Natura 2000 de la zone d'influence sont susceptibles de fréquenter le site en transit, en chasse ou en phase de repos occasionnel lors de leurs déplacement le long du corridor écologique majeur formé par le Rhône, son canal, ses milieux annexes et ses affluents ;
- Les espèces de poissons d'intérêt communautaire circulant au sein du réseau hydrographique sont susceptibles d'être **impactées par les rejets et pollutions des eaux de surface du projet en aval** ;
- Les incidences brutes du projet, qualifiées de faible à très faible, **restent locales et de faible ampleur**. Pour autant, le cumul de ces incidences avec d'autres projets locaux pourrait, à long terme, impacter l'état de conservation des populations classées au sein des sites Natura 2000. À ce titre, **des mesures d'évitement et de réduction sont prescrites**.
- Les incidences résiduelles du projet sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 **sont qualifiés de négligeables à nulles**, sous réserve de l'application stricte des mesures environnementales.

IV. ANNEXE 1 : NOTE D'ANALYSE DU RISQUE REGLEMENTAIRE DU PROJET AU TITRE DES ESPECES PROTEGEES

IV.1. Objet de la présente note

La présente note est rédigée dans le cadre de la mission de bureau d'études écologie confiée à MB Ecologie pour l'élaboration de l'évaluation des incidences Natura 2000 au titre du dossier loi sur l'eau du projet de construction porté par Pineda Group sur la commune de Saint-Georges-les-Bains (07).

Lors de la visite du site visé par le projet menée par MB Ecologie en date du 17 mars 2026, plusieurs espèces protégées et habitats d'espèces protégées ont été constatés. La démarche réglementaire visant les espèces protégées étant séparée de l'évaluation d'incidence Natura 2000 et du dossier loi sur l'eau, la présente note est établie afin d'alerter le maître d'ouvrage sur le risque réglementaire de son projet visant les espèces protégées au titre de notre devoir de conseil.

IV.2. Rappel réglementaire visant les espèces protégées et leurs habitats

La protection des habitats naturels, des espèces animales ou végétales et de leurs habitats est régie en France par les articles **L. 411-1 et L. 411-2 du Code de l'environnement**. Elle s'applique à toute personne physique ou morale, publique ou privée, responsable d'un projet, d'une activité ou d'un aménagement susceptible d'y porter atteinte. Leur non-respect constitue un délit, passible des sanctions pénales prévues à l'**article L. 415-3 du Code de l'environnement**.

La liste des espèces, sites et habitats concernés, ainsi que les types d'interdictions applicables à chacun, sont précisés par arrêtés ministériels.

La réglementation établit un régime d'interdiction stricte portant sur deux dimensions complémentaires qu'il est essentiel de distinguer :

- **La protection des individus** couvre toute destruction, mutilation, capture, perturbation intentionnelle, détention ou transport d'un spécimen appartenant à une espèce protégée, que l'animal soit vivant ou mort. Pour les végétaux, sont également interdits l'arrachage, la coupe ou la cueillette.
- **La protection des habitats** d'espèces s'étend à la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des espèces animales protégées.

À retenir : La notion d'habitat utilisable. Elle désigne non seulement les **zones effectivement occupées** par l'espèce au moment du diagnostic, mais également **toutes les zones** présentant des caractéristiques favorables à son installation potentielle (gîte, nidification, reproduction, alimentation, hibernation). **Un bâtiment vide de tout individu** au moment de la visite peut tout à fait constituer **un habitat protégé** s'il présente des conditions propices à l'accueil d'une espèce concernée. La jurisprudence a par ailleurs confirmé que cette protection s'applique **aux habitats d'origine artificielle** au même titre qu'aux milieux naturels (TA Lyon, 9 décembre 2021, n° 2001712). En d'autres termes, une toiture en tôle abritant des chiroptères, une dalle béton fissurée occupée par des reptiles, ou encore une charpente métallique utilisée comme site de nidification par des oiseaux protégés bénéficient **du même niveau de protection juridique** qu'un habitat naturel. L'origine humaine du milieu **ne constitue en aucun cas** une exonération des obligations réglementaires.

Ainsi, tout projet d'aménagement, de construction ou de travaux portant une atteinte directe aux individus d'espèces protégées ou à leurs habitats — qu'ils soient d'origine naturelle ou artificielle — expose son responsable à un risque réglementaire au titre des espèces protégées.

Le maître d'ouvrage doit donc veiller à ce que ce risque soit correctement évalué et pris en compte dans ses dossiers d'autorisation, afin de sécuriser juridiquement son projet.

IV.3. Constat réalisé lors de la visite de terrain

La visite de terrain réalisée le 17 mars 2026 visant les enjeux relatifs à l'évaluation d'incidence Natura 2000 a permis de constater la présence avérée de plusieurs espèces protégées.

TABLEAU 16 : ESPECES PROTEGEES OBSERVEES SUR LE SITE

NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION		COMPORTEMENT	HABITATS	PRESENCE	ELC ⁵
		PN ¹	NATURA 2000 ²	LRN ³	LRR ⁴				
Reptiles									
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Oui	DH4	LC	LC	Thermorégulation, chasse, reproduction	Bâti, sites industriels, déchets	Avérée	Faible
Oiseaux									
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Oui	-	LC	LC	Nicheur probable	Haies et fourrés	Avérée	Faible
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Oui	-	LC	LC	Nicheur	Haies et fourrés	Avérée	Faible
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Oui	-	LC	LC	Nicheur	Haies et fourrés	Avérée	Faible
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Oui	-	LC	LC	Nicheur	Milieu anthropique, Haies et fourrés	Avérée	Faible

¹ **Protection nationale** : Espèce protégée au niveau national

² **Statut Natura 2000** : DH1 : Annexe 1 de la Directive Européenne Oiseaux ; DH2 : Annexe 2 de la Directive Européenne Habitat-Faune-Flore, DH4 : Annexe 4 de la Directive Européenne Habitat-Faune-Flore

³ **Liste rouge nationale** : LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi menacée, VU : Vulnérable, CR : En danger Critique ;

⁴ **Liste rouge régionale** : Liste rouge des vertébrés terrestres d'Auvergne-Rhône-Alpes (2024) (LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi menacée, VU : Vulnérable, CR : En danger Critique) ;

⁵ **ELC** : Enjeu Local de Conservation (Enjeu à l'échelle de la commune ou de la zone géographique).

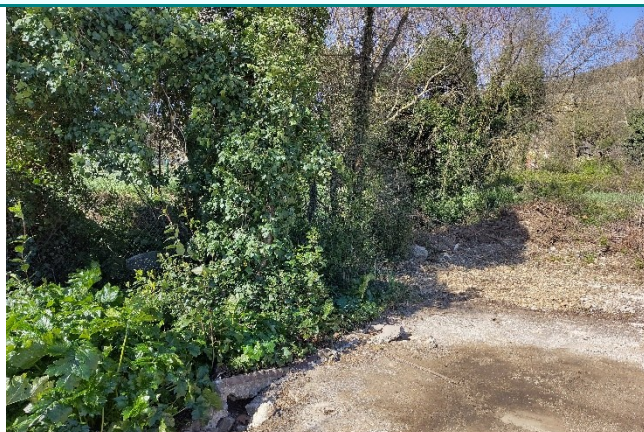
Ces espèces, bien que protégées au titre des individus et de leurs habitats restent très communes pour la saison et le contexte local. Elles présentent donc **un enjeu faible pour le site**.

Outre la présence avérée d'espèces protégées, le site présente **de nombreux micro-habitats, gîtes et zones de refuge utilisables** par un cortège d'espèces protégées des milieux bâtis, anthropisés ou pionniers de la vallée du Rhône ardéchoise.

Ces habitats utilisables bénéficient, au titre de l'article L. 411-1 du Code de l'environnement, du même régime de protection stricte que les individus eux-mêmes. Leur destruction, altération ou dégradation est donc soumise aux mêmes obligations réglementaires, indépendamment de la présence avérée d'individus au moment des travaux.

Le tableau ci-après détaille, pour chaque type d'habitat identifié, les espèces protégées susceptibles de l'utiliser.

HAIES ARBUSTIVES ET FOURRES



Ces formations constituent des sites de nidification privilégiés pour plusieurs passereaux protégés : la Fauvette mélanocéphale (*Sylvia melanocephala*), typique des milieux arbustifs méditerranéens, la Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*) et le Rouge-gorge familier (*Erithacus rubecula*). Elles offrent également des couloirs de déplacement et des zones de chasse attractifs pour les espèces de chiroptères des milieux anthropisés et semi-ouverts (Pipistrelles, Sérotine commune, Minioptère de Schreibers...), dont les corridors locaux sont directement connectés à la trame verte et bleue formée par le Rhône et ses ripisylves.

TAS DE DECHETS INDUSTRIELS ET DEPOTS DE MATERIAUX



Ces microhabitats constituent des gîtes de thermorégulation et de refuge particulièrement favorables aux reptiles. Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), observé directement sur le site, en est l'espèce emblématique. La Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) et la Couleuvre de Montpellier (*Malpolon monspessulanus*), toutes deux protégées et bien présentes dans ce secteur biogéographique, sont également susceptibles de fréquenter ces habitats.

PETITES ORNIERES ET FLAQUES EN EAU



Ces points d'eau temporaires, même de faible superficie, constituent des habitats de reproduction potentiels pour les amphibiens. Le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) et le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), espèces protégées communes en Ardèche méridionale, sont susceptibles d'utiliser ces zones pour leur reproduction printanière.

BATIMENTS INDUSTRIELS



Les toitures dégradées, les fissures de façades, les combles et les espaces sombres et frais des bâtiments délaissés constituent des gîtes potentiels de premier ordre pour les chiroptères. La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) et le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) sont des espèces protégées régulièrement associées à ce type de bâti dans la vallée du Rhône, de même que certaines espèces d'oiseaux tels que le Moineau domestique (*Passer domesticus*) ou encore le Martinet noir (*Apus apus*).

ALLEE DE VIEUX ARBRES



Les vieux sujets développent des cavités et des décollements d'écorce qui constituent des gîtes arboricoles favorables à plusieurs espèces de chiroptères protégées, telles que la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*), la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) et le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*). Ces habitats sont également favorables au Pic vert (*Picus viridis*) et à d'autres passereaux cavicoles protégés utilisant les loges creusées dans le bois mort. Les vieux arbres isolés constituent par ailleurs des perchoirs et postes de chant importants pour l'avifaune nicheuse environnante.

IV.4. Recommandations à l'attention du maître d'ouvrage

Plusieurs espèces protégées et habitats utilisables d'espèces protégées ont été identifiés lors de la visite du 17 mars 2026. Il est à noter qu'un seul passage ne peut suffire à inventorier de manière exhaustive l'ensemble des espèces présentes sur le site visé par le projet à chaque saison de leur cycle biologique, et ne saurait remplacer un inventaire écologique conduit sur quatre saisons.

Le risque d'atteinte du projet de construction de la plateforme logistique Amazon, bien que non soumis à étude d'impact environnementale, présente donc un risque réglementaire au regard des espèces protégées. Par la présente note, ce risque est porté à la connaissance du maître d'ouvrage, afin de sécuriser son dossier sur le plan juridique et de pouvoir apporter des réponses appropriées en cas de demande de compléments ou de régularisation administrative de la part des services de l'État.

IV.5. Références réglementaires et juridiques

Textes législatifs — Légifrance

- Article L. 411-1 du Code de l'environnement — Principe d'interdiction stricte
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006833715
- Article L. 411-2 du Code de l'environnement — Conditions de dérogation (DDEP)
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044192443
- Article L. 415-3 du Code de l'environnement — Sanctions pénales
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033035737

Arrêtés ministériels — Légifrance

- Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021384277>
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés (dont chiroptères)
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000584498>
- Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés (*remplace l'arrêté du 19 novembre 2007*) <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043113964>
- Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000426677>

Jurisprudence

- CE, avis, 9 décembre 2022, n° 463563 — Conditions de déclenchement de l'obligation de dérogation <https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000046732849>
- TA Lyon, 9 décembre 2021, n° 2001712 — La protection s'applique aux habitats artificiels (*décision commentée sur Gossement Avocats*) <https://www.gossement->

avocats.com/blog/derogation-especes-protegees-le-principe-d-interdiction-de-destruction-s-applique-aux-habitats-artificiels-et-a-tout-moment-tribunal-administratif-de-lyon-9-decembre-2021-n-2001712/

Directives européennes

- Directive 92/43/CEE — Habitats-Faune-Flore : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:31992L0043>
- Directive 2009/147/CE — Oiseaux <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32009L0147>

Guides méthodologiques

- Guide national « Espèces protégées, aménagements et infrastructures » — Ministère de l'Écologie / CNPN : <https://side.developpement-durable.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/224214/guide-especes-protegees-amenagements-et-infrastructures-recommandations-pour-la-prise-en-compte-des-?lq=fr-FR>
- Étude Cerema / EPF Lorraine « Prise en compte de la biodiversité dans les friches » : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/biodiversite-friches-quel-potentiel-termes-compensation>